



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



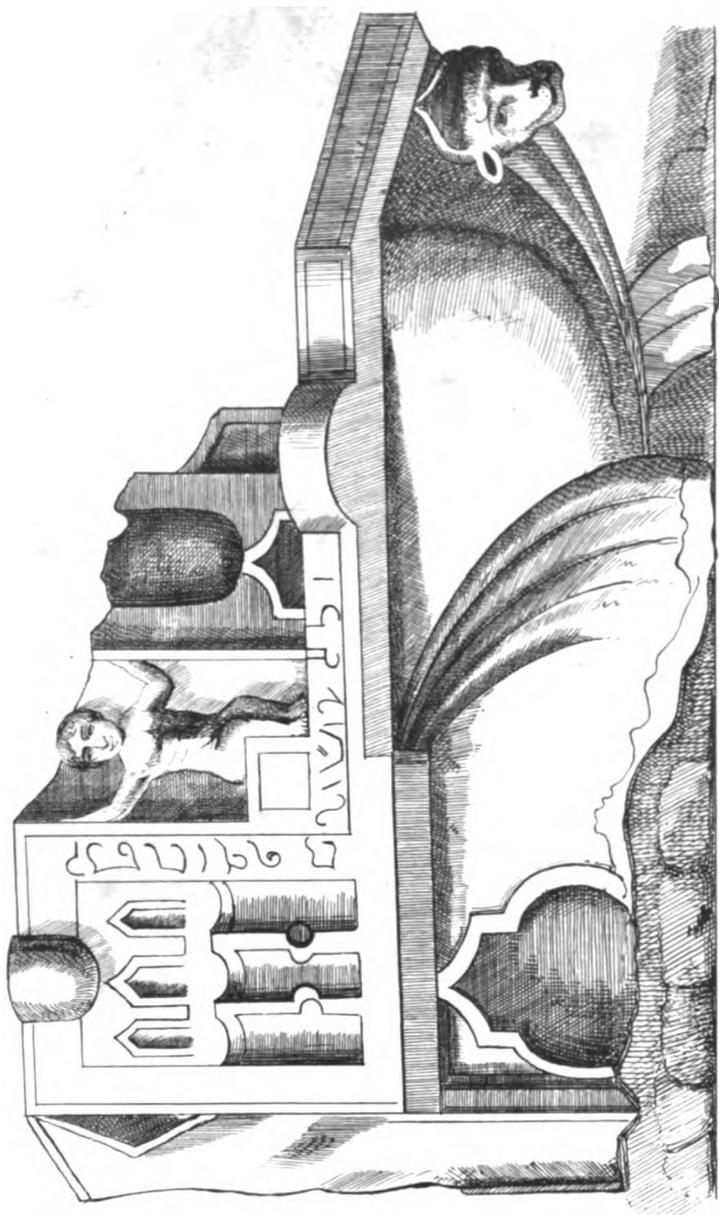
A. or. 4008 80

Bargis, N.Y.

TEMPLE DE BAAL

A MARSEILLE.

Poissy. — Impr. de G. OLIVIER.



A U T E L D E B E A T I

découvert à Mawville et servant autrefois de Bénédictier à l'entrée de la Chapelle de

NOTRE-DAME DE LA GARDE. (Voyez page 80.)

INDEX

CONTENTS

CHAPTER I

CHAPTER II

CHAPTER III

CHAPTER IV

CHAPTER V

TEMPLE DE BAAL

A MARSEILLE.

[ou

GRANDE INSCRIPTION PHÉNICIENNE

DÉCOUVERTE DANS CETTE VILLE DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1845.

Expliquée et accompagnée d'observations critiques et historiques ;

PAR

L'ABBÉ J. J. L. BARGÈS,

PROFESSEUR D'HÉBREU ET DE CHALDAÏQUE A LA SORBONNE.

ברב חכמה רב כעס ויוסף דעת יוסף מכאוב :

In multa sapientia multa indignatio, et qui addit scientiam, addit et laborem. *Eccles.* 1. 18.



PARIS,

J.-B. HERMAN ET C^{ie}.

RUE DE CONDÉ, 16.

J. RENOARD ET C^{ie},

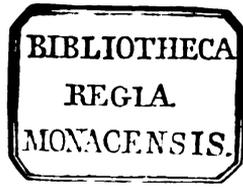
RUE DE TOURNON, 6.



THÉOPHILE BARROIS,

QUAI VOLTAIRE, 13.

MDCCCXLVII.



A MONSIEUR J. B. GLAIRE,

**DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS,
MEMBRE DU CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
CHANOINE HONORAIRE DE LA MÉTROPOLE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC., ETC.**

HOMMAGE

DE L'AUTEUR,

L. BARGÈS.



Dans le courant du mois de juin de l'année 1845, un maçon démolissant, à Marseille, une vieille maison située non loin de l'emplacement occupé autrefois par le temple de Diane, découvrit, dans les fondations, une pierre carrée, offrant une surface polie et chargée de caractères à lui inconnus. A côté de cette pierre, il en trouva bientôt après une autre également couverte de

caractères indéchiffrables, mais de moindre dimension, et présentant une forme triangulaire ; en l'ajustant à la première pierre, il reconnut qu'elle en était un fragment.

Par un instinct qui n'est pas commun chez les gens de sa profession, il crut avoir fait une trouvaille précieuse, et, retirant les deux fragments du milieu des décombres, il les transporta à sa maison, sise vers le haut de la rue Négrel, où il les montrait à ses amis ou à des curieux ignorants. Cependant la nouvelle de cette découverte parvint, on ne sait comment, jusqu'aux oreilles de M. Lautard, membre correspondant de l'Institut et secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Marseille ; celui-ci s'empessa d'aller voir le monument, et il fit des démarches auprès des autorités de la ville pour les engager à faire l'acquisition de l'inscription. Les autorités, qui ne procèdent d'ordinaire que par la voie des Commissions et des rapports, hésitèrent quand il s'agit de voter l'argent nécessaire à l'achat d'une trouvaille dont elles ne voyaient pas trop l'importance ; tandis que le conseil municipal délibérait sur le sésame ou le coton, l'inscription faillit passer à l'étranger, pour faire l'ornement de quelque musée d'Allemagne, d'Angleterre ou de Russie.

Après bien des pourparlers et des instances, la

mairie de Marseille consentit enfin à bailler l'énorme somme de dix francs pour l'acquisition d'un monument qui en vaut peut-être cinquante mille. Il fut dès lors déposé au musée de la ville, dont il est aujourd'hui l'une des pièces les plus remarquables et les plus curieuses. Le conservateur de ce musée, M. Dassy, le conserve avec une sorte de respect religieux, et ne le montre aux amateurs qu'avec une réserve qui prouve tout le cas qu'il fait du trésor confié à sa garde.

Lorsque j'ai passé à Marseille, à mon retour d'Afrique, vers la fin du mois d'octobre de l'année dernière, M. Dassy a eu l'obligeance de me donner deux empreintes de l'inscription, dont l'une était destinée à M. Et. Quatremère, et l'autre à moi ; mais, avant de quitter la ville, j'ai demandé à voir l'original, qu'il m'a été permis d'examiner avec le plus grand soin, et j'ai pris sur les lieux mêmes les renseignements qui se rattachent à l'histoire de cette précieuse découverte ; ces renseignements, je les jugeai nécessaires pour pouvoir, avec l'espoir de quelque succès, entreprendre le déchiffrement d'une inscription qui me parut d'abord offrir les plus grandes difficultés.

De retour à Paris, je me livrai à ce travail que semblait m'imposer ma double qualité et de citoyen de Marseille où l'inscription avait été trouvée, et de professeur d'hébreu,

langue qui est sœur du phénicien dans lequel cette même inscription se trouve rédigée. Il est vrai que M. Limbéry avait déjà publié à Alger une explication de l'inscription; mais le peu de succès de ses efforts et la défaveur dans laquelle son travail se trouvait auprès des savants, me laissait le champ parfaitement libre. La tentative de cet interprète, quoique malheureuse en elle-même, n'avait pourtant pas été tout à fait inutile; elle avait eu pour résultat d'attirer l'attention des orientalistes sur la découverte faite à Marseille; et le gouvernement de Prusse s'était empressé de faire demander au conservateur du musée de cette ville une empreinte soignée de l'inscription phénicienne. Quelque temps après, M. Texier, inspecteur général des bâtiments civils en Algérie, en envoya une copie à M. le ministre de l'instruction publique. Plus tard, deux moules en plâtre de la même inscription furent expédiés à Paris par les soins et aux frais du secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Marseille. L'un de ces moules fut déposé à la Bibliothèque royale, et l'autre à l'Institut. M. de Saulcy, sur la demande de qui cet envoi avait été fait, ayant comparé l'un de ces moules avec la copie qui avait été d'abord expédiée à M. le ministre de l'instruction publique, y découvrit plusieurs inexactitudes; et, corrigeant l'une à l'aide de l'autre, il se hâta de donner au public le résultat d'un premier travail: il publia dans la *Revue des*

deux Mondes, 15 décembre 1846, la traduction des dix premières lignes de l'inscription phénicienne, se réservant de faire paraître plus tard le reste de son essai.

Depuis longtemps M. Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, préparait un ouvrage sur les monuments graphiques qui nous ont été légués par les Phéniciens et les Lybiens. Cet ouvrage qui a paru, il y a environ un mois, sous le titre d'*Étude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue lybique*, Paris, 1847, contient une traduction complète de l'inscription trouvée à Marseille, ainsi qu'une lithographie qui représente les deux fragments de la pierre. L'interprétation proposée par cet orientaliste diffère beaucoup de celle de M. de Saulcy, et les résultats de son travail sont loin d'être conformes à ceux que ce dernier avait exposés dans la *Revue des deux Mondes*. Après les travaux et les tentatives de ces deux savants interprètes de l'antiquité, m'est-il permis de venir, à mon tour, proposer au public le fruit de mes études? Il me semble que, quand il s'agit d'un texte obscur et sujet à diverses interprétations, tout effort est louable et toute recherche, opérée dans ce but, digne d'attention. Si M. Judas a pu dire, de l'interprétation de son devancier, qu'elle a, avec la sienne, des différences plus importantes qu'il ne le présumait, il peut bien se faire aussi

que la sienne, comparée à une troisième, présente des différences telles, que les savants doivent être appelés à juger laquelle des trois mérite la préférence.

La pierre sur laquelle l'inscription a été gravée se compose, comme il a été dit, de deux fragments ; le plus grand forme un rectangle de 0^m 45 de long sur 0^m 35 de large, et 0^m 10 d'épaisseur ; l'autre présente un triangle qui a 0^m 25 à la base, sur une hauteur de 0^m 35. Le grain en est très-fin, et pour le poli, comme pour la couleur, elle ressemble à nos pierres lithographiques. M. le conservateur du Musée m'a assuré qu'elle est de l'espèce de pierre dite *Pierre de cassis*, dont on fait des pavés pour la ville de Marseille.

L'inscription a été gravée avec une rare perfection ; la netteté, l'élégance et le fini des caractères doivent la faire placer parmi les plus beaux et les plus antiques monuments graphiques ; elle remonte, si je ne me trompe, au temps de la plus grande prospérité des colonies phéniciennes, comme je me propose de le faire voir plus loin.

Les lettres les plus longues, telles que les *thav*, les *noun* et les *samech*, ont près de deux centimètres. Rien ne marque la séparation des mots entre eux, et il

y a un intervalle de trois, quatre, cinq, et quelquefois de six millimètres entre chaque lettre.

L'inscription était encadrée dans une moulure en forme de talon que portait une bande de 0^m 10 de large ; l'on voit des traces de cette moulure vis-à-vis les deux premières lignes de la droite de l'inscription.

La pierre, qui était primitivement carrée, présente dans son état fragmentaire la forme d'un trapèze dont le grand côté a 0^m 69 de long, 0^m 55 de haut, et le petit côté 0^m 35. Il manque au côté gauche de la pierre près d'un quart de l'inscription.

Entre la moulure et les lettres qui commencent les *alinéas* tout le long du côté droit du plus grand fragment, il y a un intervalle net de quinze millimètres, et les lettres qui ouvrent chaque *alinéa* sont toutes placées sur une même ligne perpendiculaire.

Après ces préliminaires, qui m'ont paru indispensables pour l'intelligence de ce qui suit, je passe à l'explication de l'inscription que je transcris d'abord en lettres hébraïques, de cette manière :

- 1 כתבעל... נב... מ... אתתאשט... תתעת... בעלהשפטבנבדנתבנבד... ..
- 2 השפטבנבדאשמנבנחלצבעלוה... ::
- 3 באלפכללאמצועתאנשלמכלללהנמכספעשרת. באחדו. כליככלמעלתפנהמשתאוש.
- 4 ובצועתקצרתויצלתוכנהערתוהשלבמוהפעממואחריהשארלבעלהזבח :
- 5 בעגלאשקרנילמבמחסרכאטוטמאמבאילכללאמצו... אמשלמכלללהנמכספהמשת.
- 6 תפנהמשתאושארכשקלמאתוחמסט. זו. ובצועתקצרתויצלתוכנהערתוהשלבמוהפע. .
- 7 ביבלאמבעזכללאמצועתאמשלמכלללהנמכספסקל. זר. באחדובצועתיכ... ..
- 8 ויצלתוכנהערתוהשלבמוהפעממואחריהשארלבעלהזבח :
- 9 אמראמבגדאמבצרבאילכללאמצועתאמשלמכלללהנמכספרבעשלשתזר... ..
- 10 פנהמשתאוקצרתויצלתוכנהערתוהשלבמוהפעממואחריהשארל... ..
- 11 פראננאמצשלמכללאמשצפאמחותלהנמכספרבעשלשתזר. באחדוכנהש... ..
- 12 לצפראמקדמקדשתאמזבחזכאמזבחשנלכהנמכספא... ל באחד... ..
- 13 כלצועתאשיעמספנתאלמיכנלכהנמקצרתויצלתו... בצועת... ..
- 14 בללועלהלבוועלהלבוועלכלזבחאשאדמלזבחדשנו... ..
- 15 בכלזבחאשיזבחדלמקנאמדלצפרבליכנלכהנמ... ..
- 16 כלמזרחוכלשפוחכלמרוחאלמוכלאדממאשיזבח... ..
- 17 האדממהמתמשתאעלזבחאחדכמדדתשתבכתב... ..
- 18 ולמשתאשאילשלשתבפסזונתלפיהכתבתאש... ..
- 19 תוחלצבעלנבדאשמנוחברנב : ..
- 20 כלכהנאשיקחמשתאבתדצללאמשתבפסזונענ ..
- 21 פלבעלזבחאשאיליתנאתכ... תמשתא... ..

On peut voir, à la fin de cet opusculé, la lithographie qui reproduit l'inscription phénicienne, et s'assurer de la fidélité de la transcription.

Voici maintenant de quelle manière je distingue les mots :

Je lis d'abord : **בַּת בַּעַל**, *temple de Baal*.

Le mot suivant se compose de trois lettres tronquées, dont la dernière, qui est presque entière, offre très-distinctement la forme d'un *noun*. Il ne reste de la première que la partie inférieure qui est tracée obliquement et tournée vers la droite : ce ne peut être que la queue d'un *thav*. Celle du milieu, dont il ne reste que l'extrémité de la partie inférieure, je la prends pour un *caph*.

Cela établi, je crois pouvoir lire le mot entier : **בַּת בַּעַל וְכֵן** *et ainsi*.

La dernière lettre de ce mot est suivie immédiatement d'un *beth* très-distinct ; puis vient, autant qu'il m'est permis de le conjecturer, un *thav* dont il ne paraît que l'extrémité inférieure tournée vers la gauche, ce qui suffit pour rendre ma conjecture admissible. Mais, entre cette lettre et la précédente, il y en avait une autre qui a malheureusement disparu. En supposant que cette

lettre soit un *resch*, l'on aurait le mot ברת, *bérith*, qui veut dire *alliance, traité, loi, pacte, condition*.

Après le *thav*, je distingue sur mon empreinte la queue d'un caractère qui est tournée vers la droite; et, au niveau supérieur de la ligne, un petit trait qui se dirige obliquement vers la gauche. Ces linéaments faisaient sans doute partie de la lettre *hé*, que je considère ici comme étant l'article phénicien, et comme appartenant par suite au mot qui vient après.

La lettre suivante est indubitablement un *mem*, car elle présente l'extrémité inférieure de sa tige tournée vers la gauche; et, au niveau de la ligne, l'on aperçoit le commencement du *jambage*, ou trait arrondi qui forme la partie supérieure de cette lettre. Entre cette dernière lettre et la suivante, qui est un *aleph* et non un *resch*, l'on distingue, vers le niveau supérieur de la ligne, deux traits fort courts placés perpendiculairement, et à la distance l'un de l'autre, d'environ un millimètre. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'ils ont dû faire partie de la lettre *schin*; car cette lettre est la seule dans l'alphabet phénicien qui offre deux traits aussi courts et à la fois si rapprochés.

Le *schin* et l'*aleph* son suivis de deux *thav* qui ap-

partiennent, suivant moi, au mot précédent. Ce mot, d'après ce qui vient d'être établi, est le substantif תאשח que je regarde comme le pluriel de forme phénicienne de תאש , que l'on a fait précéder de l'article ת *ha*.

Les deux lettres suivantes forment le mot אש *asch*, qui est l'article conjonctif des Phéniciens.

Le *teth*, qui vient après, est, sans doute, la première radicale d'un verbe. Ce verbe serait-il תש , *charger, imposer*? Le contexte semblerait l'exiger; car le mot תאשח , qui précède, signifiant *oblation, offrande, portion, don, tribu*, rien de plus naturel que de supposer que le verbe dont il est suivi est un de ceux qui offrent le sens d'*imposer, mettre à la charge de, etc.*

Après le *teth* vient une lacune de forme elliptique qui occupe l'espace de quinze millimètres, et pouvait contenir environ une quinzaine de caractères. Elle a été occasionnée par un éclat lorsque l'on a abattu la moulure qui entourait les quatre côtés de l'inscription. Les premières lettres que l'on rencontre après cette lacune sont deux *thav*, un *ain* et un troisième *thav*. En supposant avant les deux premiers *thav* la lettre *daleth*, l'on aura le mot תת *dothoth*, qui signifie *lois, réglemens, institutions*.

Après le dernier *thav*, l'on aperçoit un linéament que

je conjecture avoir fait partie d'un *iod*. Les trois lettres *aïn, thav, iod*, forment le mot *תי*, pluriel construit de *תע*, qui signifie *temps, âge*.

Je pose en fait que le mot *בעל baal*, qui se lit ensuite après une petite lacune, et qui est suivi des qualificatifs *השפט, le suffète* et *בן, fils*, n'est rien autre que la fin d'un nom propre. Il s'agit donc de déterminer quel autre mot entre dans la composition de ce nom. A en juger par les bouts de lettres que l'on voit sur mon empreinte, l'on a d'abord un *heth* dont on distingue très-bien la partie inférieure, c'est-à-dire l'extrémité de deux lignes perpendiculaires et la première barre transversale de ce caractère. Immédiatement après le *heth*, il n'y a aucune trace de lettre ; mais, un peu plus loin, l'on découvre un linéament tourné dans la direction de la droite ; c'est sans doute la queue d'un *sadé*. Maintenant, si l'on réfléchit que la lettre intermédiaire qui manque devait avoir sa partie inférieure très-courte, puisqu'il n'en reste aucun vestige, l'on admettra volontiers avec moi qu'elle n'est autre qu'un *lamed*, et que le mot entier se lisait *הלצבעל, khelesbaal*, nom qui se trouve répété à la deuxième et à la dix-neuvième ligne de l'inscription.

Les mots suivants se lisent sans difficulté :

השפט בן בדתנת בן בד...

Ce qui signifie : *le suffète, fils de Bodtanith, fils de Bod....*

Ce dernier mot, qui n'est pas achevé, devait être accompagné d'un nom de divinité et former avec lui un nom propre composé, tel que : *Bodaschmoun, Bodmil-kart, Bodtanith*. Suivant quelques-uns, *בד*, *bod*, serait une abréviation de *עבד*, *ébed*, serviteur. M. Judas veut que ce soit le mot *בד*, qui signifie *séparation, chose séparée*, et ici *personne séparée, c'est-à-dire consacrée* à telle ou telle divinité. L'on trouve dans l'un des dialectes parlés anciennement dans l'Inde un terme dont le son et la signification offrent tant de rapport avec le mot phénicien, que je ne puis m'empêcher de le rapporter ici. *En général chez les Indiens*, dit Beladori, auteur arabe qui a écrit sur les diverses conquêtes de l'Inde, *toute pratique religieuse qui est l'objet de leur vénération est désignée par le mot de bodd. L'idole (adorée dans le minaret) porte aussi le même nom. Traduction de M. Et. Quatremère* ¹.

وكل شيء اعظموه من طرق العبادة فهو عندهم بد والصنم بد ايضا.

Voir le *Journal des Savants*, avril 1847, pag. 239. Ce passage est extrait des *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde, recueillis par M. Reinaud*. Paris, imprimerie royale ; 1845, in-8°.

Les mots de la deuxième ligne se décomposent et se lisent ainsi qu'il suit :

השפט בן בודאשמון בן חלצבעל וח.....

... *Le suffète, fils de Bodaschmoun, fils de Khelesbaal et...*

La dernière lettre de cette ligne est certainement un *heth*, car, sur mon empreinte, il est facile d'en distinguer toute la partie inférieure. Je considère ce *heth* comme la première lettre du mot חברים, qui ici, comme à la fin de la dix-neuvième ligne, accompagne les noms des deux suffètes mentionnés dans l'inscription. Or, חברים se compose de deux mots, de חבר, *hébron*, qui veut dire *compagnie, collège, société*, et du pronom affixe ם, *d'eux*. חבר est pris ici dans le sens concret, et doit être rendu en français par le pluriel *collègues*.

Les noms des divinités qui entrent dans la composition des noms propres mentionnés dans ces deux premières lignes, sont, comme on vient de le voir, *Baal, Tanith et Aschmoun*. Tout le monde sait que Baal était le Dieu solaire des Phéniciens. *Khelesbaal* signifie *sauvé par Baal*, de la racine חלץ, *arracher délivrer*.

J'avais d'abord pensé que le mot תנת, *Tanith*, dérivait de la racine תנה, *donner, distribuer des dons*, et signifiait

la dispensatrice des dons, des biens (donatrix). Comme dans la plupart des inscriptions phéniciennes, le nom de cette divinité figure à côté de celui de Baal, il me semblait qu'il devait se rapporter à la déesse *Aschtarté*, épouse et compagne de ce dieu. En rapprochant la signification des mots אַשְׁרָה, *ascherah*, עֶשְׁתֶּרֶת, *aschtoreth*, par lesquels on désignait la déesse *Aschtarté*, de celle de *Tanith*, je trouvais une preuve assez forte en faveur de ma conjecture : car אַשְׁרָה et עֶשְׁתֶּרֶת signifient tous les deux *fortune, bonheur, richesse, félicité*. *La dispensatrice des dons* me paraissait la même que *la déesse de la fortune ou de la félicité* ; à l'appui de mon opinion je pouvais citer la croyance des Latins, qui donnaient à leur Vénus, la même que *l'Aschtarté* des Phéniciens, la qualification de *fortunæ datrix* ¹.

Cependant, après avoir considéré que, chez les Egyptiens, il existait une divinité du nom de *Taneith* ; qu'il y a toujours eu entre ceux-ci et les Phéniciens des rela-

¹ Voyez Gesenius, *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum* au mot אַשְׁרָה. — La déesse *Hathor* des Egyptiens me parait être identique avec *l'aschtoreth* des Phéniciens. Le mot *Hathor* a probablement une signification analogue à celle du phénicien אַשְׁרָה ou עֶשְׁתֶּרֶת (*fortune, bonheur*), et pour en découvrir l'étymologie, il n'est nullement nécessaire d'avoir recours au *Kamous*, ni au *sala* commentaire dont la racine عَشْر s'y trouve accompagnée, et que M. Fresnel a pris la peine de traduire pour la commodité et l'éducation des jeunes orientalistes.

tions, soit de commerce soit d'une autre nature ; que par conséquent les Phéniciens avaient pu emprunter aux Egyptiens le culte de quelques-uns de leurs nombreuses divinités, j'ai embrassé l'opinion de ceux qui regardent la Tanith phénicienne comme identique avec la *Taneith* des Egyptiens ¹.

Quant au dieu qui porte le nom d'*Aschmoun*, l'on sait que c'était l'Esculape de ce dernier peuple. *Aschmoun* possédait dans l'ancienne Carthage un magnifique temple qui fut incendié, lors de la prise de cette ville, par le célèbre Scipion.

Le mot תנתיך termine l'alinéa, car après la place que ce mot devait occuper, la surface de la pierre est parfaitement unie et ne présente aucune trace de caractères.

En suppléant les quatre ou cinq mots que le marteau a fait disparaître après la lettre *teth* de la première

¹ *Taneith* se compose de l'article égyptien féminin *ta* (la), et de *Néith* qui est la Minerve des Egyptiens. Si je ne me trompe, ce nom se retrouve dans celui de *Tunis*, ville qui doit son origine aux Carthaginois, et dont *Tanith* était sans doute la divinité tutélaire. Les Latins écrivaient *Tunes*, et les Grecs Τύνις, ἡτος ; cependant, on lit Τούνις dans Strabon. Il est possible de reconnaître également ce nom dans *Tuniza*, petite ville située sur l'ancien territoire carthaginois, à dix milles à l'ouest d'Utique, et dans un autre *Tuniza* qui occupait l'emplacement où, plus tard, fut fondé l'établissement français que nous appelons la *Calle*.

ligne, par les suivants que semble réclamer le sens général de l'inscription: *טענו על בעלי זכוות לכהנם לפי דתת*: c. a. d. *sont imposées aux maîtres des sacrifices en faveur des prêtres, conformément aux décrets, l'on pourra lire le préambule de la manière qui suit :*

Temple de Baal. Loi concernant les offrandes que les maîtres des sacrifices doivent présenter aux prêtres, conformément aux ordonnances décrétées du temps de Khelesbaal, le suffète, fils de Bodtanith, fils de Bod.... (et de).... le suffète, fils de Bodaschmoun, fils de Khelesbaal, et de leurs collègues.

La traduction latine de ce passage, aussi littérale que possible, fera mieux saisir le sens que j'attache à chaque mot phénicien. La voici :

Templum Baalis. Ita (est) autem lex oblationum quæ (in gratiam sacerdotum) impositæ sunt (dominis sacrificiorum, juxta decreta facta) temporibus Khelesbaalis sufetis, filii Bodtanithæ, filii Bod.... (et...) sufetis, filii Bodaschmunis, filii Khelesbaalis eorumque collegarum.

Les mots de la troisième ligne me paraissent devoir être disposés de cette manière :

באלף כלל אמץ ועת אם שלם כלל לכהנם כסף עשרת — באחד ובכל יכן
לם על תמנה משאת זש . . .

Ce qui signifie :

Pour un taureau tout à fait robuste et adulte, s'il est d'ailleurs entièrement sain, il sera donné aux prêtres dix pièces d'argent par bête, et pour la cuisson de chacune d'elles, il leur reviendra une portion de la victime (savoir) de la chair....

Le mot עת est, suivant moi, complément de l'adjectif verbal כלל, *integer, perfectus*.

Je regarde le signe qui vient après le mot עשרת comme représentant une valeur numérique et une variété du chiffre 10 des médailles phéniciennes qui indique le nombre dix. Suivant M. Lindberg, cité par M. Judas (pag. 89), la figure de ce chiffre dérive de l'ancienne forme de l'*iod*. L'on sait que cette lettre représentait le nombre dix chez les Hébreux, de même que l'*iota* chez les Grecs.

כחוד se rapporte au substantif אלף, qui est ici pris collectivement, et non à כהנא ; si l'on avait voulu dire *pour chacun des prêtres*, l'on aurait écrit לחוד. Quelque peu nombreux d'ailleurs que l'on suppose avoir été le personnel du temple de Baal, si chaque prêtre avait dû recevoir pour sa part dix pièces d'argent par taureau, les

frais du sacrifice auraient pu dépasser de beaucoup le prix ordinaire de l'une de ces bêtes, ce qui n'est pas vraisemblable ; et en admettant qu'il s'agisse de sicles d'argent et qu'il y eût seulement trois *cohanim* en fonction, nous aurions tout de suite la somme de trente sicles, qui, chez les Hébreux, était le prix de la rançon d'un homme. Or, il n'est pas probable que le sacrifice d'un taureau coûtât chez les Phéniciens autant et plus que la rançon d'un homme chez les Hébreux.

Après באחד et la conjection ו, vient une lettre dont il n'est resté que l'extrémité supérieure, et que je juge avoir appartenu à un *beth*.

יכּו (racine כּוּן) est à l'*hiphil*, 3^{me} pers. sing. masc., et doit être pris ici dans un sens impersonnel, c'est-à-dire : *on préparera, on assignera*. Rien de plus commun dans la Bible que des verbes mis à la 3^{me} pers. masc. du singulier et devant se prendre impersonnellement. Je n'en citerai que cet exemple qui est tiré d'Isaïe, IX, 6 ; ויקרא שמו פלא, *et on l'appellera l'admirable* ; littéralement : *et il appellera son nom l'admirable*.

לם est mis pour להם, à eux, comme במ en hébreu se dit pour בהם, dans eux : לם peut également se prononcer למו *lamo*.

תפנה. Le *hé* qui termine ce mot est le pronom affixe de la 3^{me} personne masculine, se rapportant à אלף. Le reste est l'hébreu תופין (racine אפה) qui signifie cuisson, et se trouve mis au pluriel dans ce passage du Lévitique (VI, 14) תפיני מנחת פתים :

Le *zain* qui accompagne טשאט est l'initiale du mot זבח, *victime, sacrifice*. Cette lettre se trouve reproduite après le huitième caractère de la sixième ligne, après le huitième de la dixième, après le dix-septième de la dix-huitième, enfin après le vingt-cinquième caractère de la vingtième ligne.

Dans notre inscription la présence des sigles n'a rien qui doive nous surprendre, puisque l'on convient que ce sont les Phéniciens qui en sont les inventeurs.

En comparant les premiers mots de la sixième ligne avec ceux qui terminent la troisième, l'on voit que le *schin* qui vient à la suite du *zain*, est la première lettre du mot שאר, *chair*, qui se lit à la sixième ligne; comme dans celle-ci, il devait y avoir à la fin de la troisième des chiffres et des noms de nombre que je vais tenter de restituer. Il est dit à la cinquième et à la sixième ligne que pour un veau ou un bélier, l'on offrira aux prêtres cinq piè-

ces d'argent, כסף חמשה, *et cent cinquante sicles de chair*, שאר משקל מאת וחמשה; or, cinq pièces d'argent font juste la moitié de ce que l'on devait donner pour un taureau. Si donc pour un veau ou un bélier la portion de chair qui revenait aux prêtres devait être du poids de cent cinquante sicles, il est à présumer que pour un taureau cette portion devait être de trois cents sicles, c'est-à-dire deux fois plus considérable que celle qui était due pour un taureau. La troisième ligne se complétait donc probablement par les mots שאר משקל שלש מאת, c'est-à-dire *trois cents sicles de chair*, nombre qui était sans doute répété en chiffres, comme cela a lieu à la sixième ligne.

Le passage que nous venons d'analyser pourrait se traduire littéralement en latin :

Pro bove perfecto robore et ætate, si incolumis omnino est, sacerdotibus decem (tradentur) argentei, et procujusque (bovis) coctione certa illis portio victimæ constituetur, caro (scilicet trecentorum siclorum pondere).

La quatrième se décompose comme il suit :

ובצועת קצרת ויצלת וכן הערת והשלבם והפעמים ואחר יהשאר לבעל
זבח :

Ce qui signifie :

Et elle sera coupée en morceaux et on la rôtira, ainsi que la peau, les intestins et les pieds ; le reste sera laissé au maître du sacrifice.

Le groupe **ובצורת** se compose d'abord du *vav* conjonction, de la préposition **ב** et du substantif **צורת** mis au pluriel. Ce même mot reparait au commencement de la treizième ligne où on lit : **כל צורת**, *tout morceau*, et non **בצורת**, comme il a été transcrit par M. Judas, contrairement à la copie de l'inscription qu'il a placée à la fin de son *Etude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue lybique*, planche 27, premier fragment. Comme les Phéniciens écrivaient très-rarement les *matres lectionis* ou lettres voyelles, il était facile de voir que le *vav* qui entre dans le mot **צורת** est radical, et non une simple lettre-voyelle comme dans l'hébreu **בציעה**. Il est vrai que la racine **צוע** ne se rencontre pas dans les écrits des anciens Hébreux ; mais, s'il m'est permis d'avoir recours à un idiome auquel les orientalistes reconnaissent une parenté très-étroite avec l'hébreu et le phénicien, je veux dire l'arabe, je trouve le verbe **صاع يصوع** infini. **صوع** qui offre le sens de *séparer, diviser*, sens qui concorde d'ailleurs avec celui de l'hébreu **בצע**, *fendre, déchirer, diviser, découper*,

d'où l'on a cru pouvoir dériver le prétendu mot phénicien
בצועת.

קצרת est au prétérit *poual*, 3^{me} personne féminine du sing. conjuguée à la manière des Chaldéens, c'est-à-dire ayant pour adformante le *n* au lieu du *ן* qui paraît dans la conjugaison hébraïque. Du reste, cette substitution me semble un des caractères distinctifs de la langue phénicienne; et, pour ne citer que des exemples tirés de notre inscription, nous lisons dans la ligne même qui nous occupe ערת, au lieu de ערה, en hébreu ער, *peau* (corium); à la troisième עשרת, au lieu de עשרה, *dix*, à la sixième מאת, au lieu de מאה, *cent*; enfin à la neuvième שלשת, au lieu de שלשה, *trois*.

ויצלה^א, 3^{me} personne masc. du sing. futur du verbe צלה, *rotir*. Je considère le *ן* qui termine ce mot, non comme une adformante, mais comme le pronom sing. de la 3^{me} personne féminine, devant lequel le *ן* radical du verbe a disparu, comme cela arrive en hébreu pour les verbes ל"ה, toutes les fois que la dernière radicale est suivie d'un pronom affixe. La substitution de la lettre *n* à la lettre *ן* explique la forme du pronom affixe ת *ath*, qui en hébreu s'écrit et se prononce ת *ah*. Quant à ce que la construction de la phrase présente d'insolite dans

la transition brusque d'une forme à une autre et dans le changement de sujets pour les deux verbes יצלת, קצרת, quand l'action marquée par ces deux verbes aurait dû être attribuée à la même personne, l'on trouve dans les auteurs sacrés plusieurs exemples de ces tournures extraordinaires; le suivant, quoique se rapportant à une autre espèce d'anomalie, suffira pour justifier ici notre manière d'interpréter l'inscription phénicienne : : ויחנטו אתו וייסם בארון, *et ils l'embaumèrent (Joseph) et on le mit dans le cercueil. Gen., chap. L, v. 25.* Au surplus, on remarquera que יאלת est pris dans un sens impersonnel, comme le verbe ייסם dans l'exemple qui vient d'être allégué.

השלכם ne se rencontre nulle part avec le sens *d'intestins*; ce n'est que par conjecture qu'il a été traduit ainsi. Les acceptions ordinaires et reconnues de ce mot, qui ne se trouve employé dans la Bible qu'au pluriel, sont celles de *bords, jointures, bandes, degrés d'échelle*, מדרגות, suivant R. Mardokhai Nathian, dans ses *Concordances*.

אחר. Ce mot offre ici le sens du latin *aliud, l'autre, le reste*.

יחשאר est à la forme *hophal*, 3^me pers. masc. sing.

du futur. Le π , lettre caractéristique et initiale des formes *hiphil*, *hophal*, a été conservé après la préformante du futur, contre l'usage ordinaire de la langue hébraïque ; mais dans le chaldaïque biblique cette orthographe est presque de règle, et l'on en rencontre des exemples à chaque pas dans les chapitres chaldaïques de Daniel et d'Esdras.

La traduction latine de cette quatrième ligne serait à la lettre :

Et in frusta concidetur et assabit (sacerdos) eam ut et pellem, et viscera et pedes, cœterumque domino sacrificii relinquetur.

La plupart des expressions que venons d'analyser se lisent dans le Lévitique, ainsi que plusieurs des rites qui sont consignés dans notre inscription et qui paraissent avoir été communs aux Phéniciens et aux Hébreux. J'ai réuni ici les divers passages de ce livre qui contiennent ces rites ou semblent avoir quelque analogie avec ce qui est dit dans notre inscription.

Lévitique, I :

5 — Immolabitque vitulum coram Domino;

6 — Detractaque pelle hostiæ, artus in frusta concident et subjicient in altari ignem, strue lignorum ante composita.

8 — Et membra quæ sunt cœsa, desuper ordinantis, caput videlicet et cuncta quæ adhærent jecori.

9 — Intestinis et pedibus lotis aqua ; adolebitque ea sacerdos.

IV, 11 — Pellem vero et omnes carnes, cum capite et pedibus et intestinis et fimo et reliquo corpore, incendet.

VII, 7 — Ad sacerdotem qui eam (hostiam) obtulerit, pertinebit.

... **8** — Sacerdos qui offert holocausti victimam, habebit pellem ejus.

... **29** — Qui offert victimam pacificorum Domino.

30 — Tenebit manibus adipem hostiæ et pectusculum ; cumque ambo oblata Domino consecraverit, tradet sacerdoti.

31 — Qui adolebit adipem super altare, pectusculum autem erit Aaron et filiorum ejus.

32 — *Armus quoque dexter de pacificorum hostiis
cedet in primitias sacerdotis.*

XXII, 19 — *Masculus immaculatus erit ex bobus, et
ovibus et ex capris.*

20 — *Si maculam habuerit, non offeretis.*

22 — *Si cæcum fuerit, si fractum, si cicatricem ha-
bens, si papulas, aut scabiem aut imperiginem : non of-
feretis ea Domino.*

27 — *Bos, ovis et capra, cum genita fuerint, sep-
tem diebus erunt sub ubere matris suæ : die autem oc-
tavo et deinceps offeri poterunt Domino.*

La cinquième ligne doit être divisée de la manière
suivante :

בעגל אש קרני לם במחסר באט ומטא אם באיל כלל אמץ ועת אם שלם
כלל לכהנם כסף חמשה ב.

Les deux premiers mots ne présentent aucune diffi-
culté et je les traduis : *pour un veau que*. עגל est pris
ici dans un sens collectif, de même que le mot אלף qui
ouvre la première ligne. Je lis ensuite קרני et non קרן,
parce que sans cela les deux mots qui suivent me parais-
sent inexplicables. En effet, si au lieu de rapporter *l'iod*

au mot קרן, on le joignait aux lettres *lamed, mem*, il en résulterait le groupe ילם qui n'appartient point à la langue hébraïque et ne donne aucun sens.

במחסר, que M. Judas a lu fautivement במחצר par un *sadé*, ne signifie point *la botte osseuse du front qui enferme les cornes à leur origine*, mais bien *manque, besoin, défaut* (*egestas, inopia rei*) de la racine חסר, *carere aliqua re, desse, inopia laborare, deficere, imminui*. Je considère donc le groupe קרני comme un pluriel raccourci, terminé en י äi, forme dont on trouve plusieurs exemples dans la Bible ; c'est ainsi qu'on y lit : (Nahum, III, 7) גיבי *sauterelles*; (Zacharie, XIV, 5) הרי *montagnes*; (Jérém. XXII, 14) חלני *fenêtres*; (Hosée, X, 4) שרי *champs*; (Juges, V, 15) שרי, *princes*, et (Ezechiel, XIII, 18) ידי, *mains*.

לם A eux. Le pronom renfermé dans ce mot est mis au pluriel, parce qu'il se rapporte à un nom collectif, ce qui est tout à fait conforme au génie de la langue hébraïque. אט se compose de la prépos. ב et du substantif אט, *lenteur, marche lente*.

ומטא. La conjonction *vav* dont ce mot est précédé indique qu'il est, ainsi que le substantif באט, sous l'influence de la préposition ב, *avec*. מטא est identique avec l'hébreu מטח, qui veut dire *bâton*.

Les mots suivants ne demandent aucune explication.

Le **ב** qui termine la ligne, est sans doute la première lettre du groupe **באחד** que nous connaissons. Ce mot était probablement suivi du reste de la formule qui se trouve vers la fin de la troisième ligne, savoir : **וכבללכי זלם על** : *et pour chacun, il leur sera assigné, à cause de.*

D'après ce qui vient d'être établi, on pourra lire la cinquième ligne de la manière suivante :

Pour un veau à qui les cornes n'ont pas encore poussé, qui marche lentement et stimulé par le bâton, ou bien pour un bélier entièrement fort et arrivé à l'âge adulte, s'il est d'ailleurs parfaitement sain, il sera donné aux prêtres cinq pièces d'argent par bête, et, pour chacune, il leur sera assigné, à cause de.....

Ce passage traduit en latin donnerait :

Pro vitulo cui cornua desunt, qui que lente et baculo (duce) incedit, aut pro ariete perfecto robore et ætate, si incolumis omnino est, sacerdotibus quinque (tradentur) argentei et constituetur illis pro cujusque.....

La sixième ligne ne renferme que des mots déjà expliqués ou faciles à entendre. Je la lis ainsi qu'il suit :

תפנה משאת ושאר מסקל מאת וחמסם ובצועת קצרת ויצלת וכן
הערתו השלכם והפע.....

Les quatre premiers groupes sont la reproduction de ceux qui terminent la troisième ligne.

מסקל, de la prépos. מן et de שקל, *sicle*, marque ici un poids. Chez les Hébreux, il y avait deux espèces de sicles, le sicle sacré et le sicle royal. Le premier contenait vingt *gherah* ou sèves (Lévit. XXVII, 25). D'après le témoignage de Josèphe (Antiquit. III, 8, 2), les sicles qui furent frappés du temps des Machabées valaient quatre drachmes attiques ou un *stater*, environ un franc vingt-cinq cent. Les Septante traduisent souvent שקל par διδραχμος, *pièces de deux drachmes*, ce qui porte à croire que les sicles qui avaient cours avant les Machabées pesaient deux fois moins que les sicles postérieurs à cette époque.

Le mot חמסם est accompagné d'une petite barre verticale et de trois signes que je regarde comme des chiffres. Le dernier est le même que celui que nous avons vu au milieu de la troisième ligne ; il représente le nom-

bre dix. Les deux du milieu sont le chiffre répété vingt, des médailles phéniciennes; le premier qui n'est autre que le chiffre dix tourné vers la droite et ayant au-dessous un trait placé obliquement, figure, suivant que je le présume, le nombre dix dix fois multiplié, c'est-à-dire cent; or, 100 † 20 † 20 † 10, font cent cinquante, nombre qui est écrit précédemment en toutes lettres.

Le dernier mot de la 6^{me} ligne devait se lire en entier הפעמם, et être suivi du reste de la formule que nous avons vue à la quatrième ligne, ואחר יהשאר לעבל זבח, *le reste sera laissé au mattre du sacrifice.*

Je traduis la ligne entière de cette manière :

Sa cuisson, une portion de la victime, (savoir) cent cinquante sicles de chair - 150 - et elle sera coupée en morceaux et on la rôtira, ainsi que la peau, les intestins et les pieds, (le reste sera laissé au mattre du sacrifice.

Ce qui sonnerait en latin :

Coctione, certa illis portio victimæ constituetur, caro (scilicet) centum et quinquaginta siclorum pondere; quæ quidem in frustra comminuetur et assabitur; cæterum autem domino sacrificii relinquetur.

La septième ligne doit se lire et se décomposer de la sorte :

ביבל אם בעז כלל אמץ ועת אם שלם כלל לכהנם כסף שקל ו זר ו באחד
ובצנעת יכ.

Le premier mot se compose de la prép. ב et de יבל qui s'écrit en *plein* ייבל; il est évident qu'il désigne ici un animal; les deux mots suivants אם בעז, ou bien pour une chèvre, en sont une preuve irrécusable. Il ne faut donc pas écouter Guill. Gésenius qui, dans son *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum*, s'efforce de prouver que ce mot n'a pas d'autre signification que celle de *cri*, cri de joie, et celle de *trompette*, *classicum*. Les targoum et les anciens rabbins qui ont traduit קרן היבל (Jos. VI, 5) par *corne de bélier*, se sont rapprochés davantage de la vérité. R. Schelomoh Yarhhi, commentant le verset 4^{me} de ce même chapitre où le mot se trouve au pluriel, dit היבלים, *signifie les béliers*, האילים. Comme à la ligne 5^{me} il a été déjà été question du *bélier* איל, et qu'ici יבל est suivi du mot עז, qui signifie *chèvre*, nous sommes conduits naturellement à croire que le premier désigne une bête appartenant à l'espèce appelée en latin *caprina*, je veux dire le mâle de la chèvre ou le bouc.

Les mots qui suivent jusqu'à שקל inclusivement n'ont

pas besoin d'explication. Le mot שקל étant précédé de כס, qui veut dire *argent*, l'on voit tout de suite qu'il s'agit du sicle ayant une valeur monétaire. Après le nom qui désigne de quelle espèce de monnaie il est question, l'on trouve une barre verticale qui doit marquer l'unité comme sur les médailles phéniciennes mentionnées : cela admis, nous aurons *un sicle*.

Vient ensuite le mot ור, qui est suivi de deux autres barres verticales, ou, en d'autres termes, de deux unités. Suivant toutes les apparences, ור désigne ici une espèce monétaire, comme le mot שקל qui précède ; car ils sont suivis tous les deux de signes numériques, et se trouvent dans les mêmes conditions ; cette espèce était nécessairement inférieure au sicle, puisqu'elle est mentionnée après celle-ci, et qu'elle occupe la place qui convient naturellement à un nombre fractionnaire. Mais de quelle espèce monétaire s'agit-il ? Je conjecture que ור est une abréviation du mot זרע, qui signifie *grain*, et qui répond sans doute au גרה des Hébreux. Il a été dit ci-dessus que le sicle contenait vingt *gherah* (fèves) ou oboles ; le *zeraa* serait donc une fraction du sicle phénicien, et la vingtième partie environ de cette monnaie.

Les deux chiffres sont suivis des groupes באחד ובצורת dont nous connaissons le sens, et des lettres יכ, qui sont

les initiales du verbe יכן que nous avons à la 3^{me} ligne après les mots באחד ובכלל. Le bris de la pierre a emporté le *noun* qui appartenait à ce verbe, ainsi que les autres mots qui remplissaient cette 7^{me} ligne; mais il est facile de les suppléer, car la ligne suivante commençant par les mots ויצלת וכן, etc., qui sont la suite d'une formule bien connue, nous pouvons sans hésiter les faire précéder, dans la ligne qui nous occupe, de ces autres : לם על תפנה מטאת ז : שאר מסקל à eux, pour sa cuisson, une portion de la victime, de sicles, de chair environ..... Puisque, pour un veau, la portion offerte aux prêtres devait être de cent cinquante sicles et que l'argent offert pour un bouc était un sicle et deux oboles, c'est-à-dire un peu plus du cinquième de la somme qui était fixée pour un veau, cette somme étant de cinq sicles, comme nous l'avons ci-dessus, il est probable que la portion assignée aux prêtres, quand il s'agissait d'un bouc ou d'une chèvre, ne dépassait pas le cinquième du poids de la portion qui leur revenait, lorsqu'il s'agissait d'un veau. Ce poids devait être d'environ trente sicles, et représenté par des signes numériques.

La ligne entière doit se lire de la manière qui suit :

Pour un bouc ou pour une chèvre entièrement forts et adultes, s'ils sont d'ailleurs parfaitement sains, il sera

donné aux prêtres un sicle et deux oboles par bête, et avec le morceau, il leur sera assigné pour la cuisson, une portion de la victime, savoir trente sicles de chair.

Le morceau ou quartier dont il s'agit ici était peut-être l'épaule droite de la victime, car dans les sacrifices pacifiques des Hébreux, cette partie de l'animal était spécialement réservée aux prêtres, et c'était la première qu'ils séparaient du tronc. (Voy. *Lévitique*, VII, 32.)

Je lis et divise ainsi la 8^{me} ligne, dont tous les mots, sans exception, nous sont connus :

ויצלתוכן הערת השלכם והפעמם ואחר יהשאר לבעל הזבח :

La ligne étant plus courte que les autres, il est évident qu'elle contient la fin de la période, que je traduis ainsi qu'il suit :

Et on la rôtira, de même que la peau et les intestins et les pieds, et le reste sera au maître du sacrifice.

La 9^{me} ligne donne d'abord le mot אמר. Ce mot qui en hébreu signifie *agneau*, est précédé d'une lettre dont il

ne reste que la partie supérieure ; cette partie offrant la figure d'un angle dont les deux branches s'étendent vers la droite, doit faire partie soit d'un ב *beth* soit d'un ר *resch*, soit d'un ד *daleth*, ; or, la suite du texte démontre que cette lettre est un ב et non un ר ou un ד, car après אמר *agneau*, on lit deux autres noms d'animaux précédés de la prépos. ב : ce sont בגדא et בצרב, dont le premier désigne un *chevreau*, en hébreu גדי, et le second *le petit d'une biche*, un *faon*, répondant à עפר, l'*Hinnuleus* des Hébreux. Je traduis ici איל *aiial* (ce nom est épïcène. Voyez ps. XLII, 2) par *biche* et non par *bélier (ail)* parce que les jeunes béliers sont compris sous la dénomination générale d'*agneaux*, qui ouvre la ligne, et qu'il n'est pas à supposer que l'on ait voulu reproduire deux fois la même idée dans un espace aussi rapproché. Quant à l'étymologie du mot צרב, sur le sens duquel il est d'ailleurs impossible de se méprendre, quelque ingénieuses que soient les raisons que M. Judas fait valoir en faveur de son opinion, je ne puis me résoudre à admettre de l'analogie entre un jeune élève aspirant au *rabbinal* et doué d'un esprit *subtil et pénétrant*: *Subtilis acutus discipulus, rabbinatui proximus, sed juvenis adhuc*, et un *bélier jeune, mais presque adulte*. M. Judas ne fait pas attention que l'expression talmudique צרבא מרבנן signifie à la lettre *la force des docteurs*, de la racine צרב, *être dur, robuste, fort*, et que dans les livres des rabbins, elle se trouve appliquée aussi bien aux

jeunes gens qu'aux vieillards : *Reperitur*, dit Buxtorf, (Voy. *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*, folio 1939) *usurpatum etiam de senibus, qui studiis et officiis suis aliis sapientibus prompte adsunt.*

Les mots qui viennent après איל sont connus; en les joignant à ceux qui viennent d'être analysés, je les lis de la manière suivante :

באמר אם בנדא אם בצרכ איל כלל אמץ ועת אם שלם כלל לכחנם כסף
רבע שלשת זר. . . .

Pour un agneau, ou pour un chevreau, ou pour un faon de biche, entièrement forts et adultes, s'ils sont d'ailleurs parfaitement sains, il sera donné aux prêtres trois quarts (de sicle) et d'oboles (tant).

Le bris de la pierre a décapité la phrase qui contenait le nombre d'oboles et les mots יכן לם על qui accompagnent les nombres dans la formule ordinaire.

Cette substitution est fondée sur la nature des mots par lesquels débute la ligne suivante, et qui se rattachent par leur sens à la trame des formules dont il s'agit.

Je traduis רבע שלשט par *trois quartis ae sicle*. Il paraît que, dès les temps les plus reculés, il y avait chez les Hébreux et les Phéniciens, leurs voisins, une espèce monétaire qui avait la valeur d'un quart de sicle ; car dans le 1^{er} livre de Samuel (IX, 8), il est fait mention du *quart du sicle d'argent* : רבע שקל כסף.

Mais il est à remarquer en même temps que, dans aucun endroit de la Bible, l'on ne rencontre le nom particulier de cette monnaie. Dans le Targoum, ou version chaldaïque, du livre de Samuel, les mots רבע שקל sont rendus par און חדא, *un zouz*, et dans la version syriaque de l'évang. de S^t Luc, (XV, 9) les mots grecs τὴν δραχμὴν ἣν ἀπώλεσα *la drachme que j'avais perdue*, sont traduits par ἰου, *mon zouz*; et ceux de l'évang. de S^t Matthieu (XVII, 24) τὸ δίδραγμα par תרין זוזין, *deux zouz*. Or, suivant D. Kimhhi dans son Comment. sur Ezéch. (XLV, 12,) הַשִּׁקְלִי הוּא אַרְבַּעָה זוּזִים *le sicle contient quatre zouz*, et suivant Elias levita, dans son *Thischbi* :

זוז רבע שקל כסף תרגום זוזא חד דכספא:

Le zouz est le quart d'un sicle d'argent. On lit dans le targoum (I. Samuel IX, 8) un zouz d'argent.

Il résulte de ces citations, 1^o que du temps des Targu-

mistes, dont quelques-uns ont fleuri un peu avant, et les autres après l'ère chrétienne, il circulait dans la Palestine et dans le reste de la Syrie une espèce monétaire ayant la valeur du quart d'un sicle; 2^o que si le nom de cette monnaie avait été connu à l'époque où fut dressée l'inscription phénicienne de Marseille, on n'aurait pas manqué de l'employer dans le texte que nous examinons, et que l'on aurait écrit כסף וזשלשת, *trois zouz d'argent*, au lieu de כסף רבע שלשת, *trois quarts d'argent* : 3^o que la dénomination de *zouz* n'existant pas encore lors de la rédaction de l'inscription, ce mot ne doit pas se trouver à la 3^{me} ligne après le chiffre qui marque le nombre cent, et que par conséquent il faut donner aux deux *zain* qui suivent, la valeur numérique que cette lettre offre dans les médailles phéniciennes.

La 10^{me} ligne débute par la lettre *n*, *thav*, dont on aperçoit seulement un linéament; c'est la queue de la barre qui traversant vers le milieu de la tige de la lettre, s'abat tout à coup et forme une espèce de potence avec le reste du caractère.

Voici de quelle manière je la divise :

תפנה משאת ז קצרת ויצלת וכן הערת והשלכם והפעמם ואחר יחשאר
לבעל.....

Les deux premiers mots n'exigent point d'explication. Après **מִשָּׂא**, M. Judas a lu un *iod* : c'est de sa part une distraction ou l'effet d'une préoccupation. Dans mon estampage, l'on trouve la figure nette et distincte de la lettre *zain* ; il n'y a pas à s'y méprendre. Je considère cette lettre comme l'initiale du mot abrégé **זֶבַח**, *victime* ; c'est la troisième fois que nous rencontrons cette abréviation après le mot **מִשָּׂא**.

Le dernier mot de la ligne est un peu tronqué, car la partie inférieure de *l'aïn* a été échancrée par le bris de la pierre, et l'on ne voit du *lamed* que le bout supérieur de sa tige.

La période devait se terminer par le mot **זֶבַח** qui vient toujours à la suite de **לִבְעַל** dans la formule consacrée. Je pense que la ligne entière jointe à la précédente doit se lire ainsi :

Sa cuisson, une portion de la victime sera coupée et rôtie, de même que la peau, les intestins et les pieds ; le reste sera laissé au maître du sacrifice.

Au commencement de la 11^{me} ligne, l'espace compris entre la première lettre et la perpendiculaire sur laquelle se trouve la lettre qui ouvre chaque ligne, permet

de supposer l'absence de deux caractères. Le premier doit être la préposition ב, qui vient ordinairement après les mots לבעל הזבח qui terminent la formule ordinaire; le second est un ע, *ain*, car malgré le bris de la pierre, l'on découvre sur son bord une petite ligne courbe qui a dû faire partie de la lettre en question. Joignant donc ces deux lettres à la syllabe פר, qui commence la ligne, nous avons בעפר, qui signifie pour *le faon de*.

Le mot suivant אנן ne se rencontre point dans les dictionnaires; mais comme עפר ne se dit dans la Bible que du *petit* de la biche, du chevreuil, du chamois ou de la gazelle, nous pouvons sans trop nous hasarder, supposer que ce mot désigne ici un chevreuil plutôt qu'une biche, une gazelle ou un chamois; car, 1° il a été déjà question du petit de la biche à la ligne 9^m; 2° nous devons écarter le nom de gazelle, parce que cet animal n'a jamais habité que l'Afrique ou l'Asie; et 3° enfin nous laissons de côté le chamois, parce que ce quadrupède qui ne se plaît que dans les hautes et froides régions, n'a jamais dû se montrer dans le territoire de Marseille, dont le climat est doux et tempéré.

Avant de passer outre, je demande la permission de proposer une autre conjecture qui s'est présentée à mon

esprit, et dont je regretterais de ne pas faire part au lecteur.

En rejetant sur le premier mot de la ligne *l'aleph* du second, nous aurions la leçon עפרא גנן, ce qui donnerait au premier une forme un peu différente, sans en changer la signification : ce serait le même nom sous une forme chaldaïque ou syriaque, גנן prononcé *guenin* est l'homonyme de فنين (guenin) qui, dans le dialecte algérien, est consacré pour désigner un *lapin*. Maintenant si l'on fait attention que ce dernier mot n'est point d'origine arabe et qu'il n'est usité que dans les pays occupés anciennement par les Phéniciens et les Carthaginois, je veux dire les côtes de Barbarie, serait-ce pousser trop loin la hardiesse, que de supposer que le phénicien גנן *guenin*, de notre inscription, a la même signification que l'algérien فنين ? Le *quof* de ce dernier mot ne doit pas nous arrêter, car l'articulation *du ghimel* n'étant pas représentée dans l'alphabet arabe, cette lettre a due être remplacée dans l'écriture par un ؤ marqué de trois points, lequel équivant à notre *g dur*. Il est, de plus, digne de remarque, que si, comme le prétendent les rabbins, l'hébreu צפן désigne un *lapin*, les deux noms phénicien et hébreu auraient chacun une racine dont la signification serait la même, שפן, צפן et גנן offrant tous les deux le sens de *caché, couvrir*.

Je lis et décompose ainsi le reste de la ligne :

אם צץ שלם כלל אם שצף אם חזת לכהנם רבע שלשת זר ם באחד וכן
השלכם.....

La racine **צץ** signifie primitivement *briller*, et par extension *fleurir*; une analogie pareille existe dans les mots arabes **نار**, *lumière* et **نور**, *fleur*, qui dérivent tous les deux du verbe **نار**, **ينور**, *briller, resplendir*, etc. Je considère les mots **שלם**, **שצף** et **חזת**, qui séparent la particule **אם**, comme compléments du verbe **צץ**, *briller*.

שצף ne se rencontre qu'une seule fois dans la Bible. Suivant Gesenius, ce terme possède le même sens que **שטף**, *inonder, déborder*, avec lequel il a de l'affinité. Or, dans Isaïe (LXVI, 42), l'expression **כנחל שטף** signifie : *comme un torrent impétueux*; et dans Jérémie (VIII, 6) **כסוס שוטף במלחמה**, veut dire : *comme un cheval qui se jette avec impétuosité au milieu du champ de bataille*. Ce verbe offre donc deux sens, l'un propre, celui d'*inonder* et de *déborder* : l'autre figuré, celui de *courir, être impétueux, rapide*, léger à la course; c'est à ce dernier sens que nous nous arrêterons, parce qu'il convient parfaitement au passage qui fait l'objet de notre examen.

חזת est l'hébreu **חזת** (*חזת noir*), et signifie entre autres

choses *belle apparence* (species) *beauté* ; c'est ainsi que dans Daniel (VIII, 5,) on lit : קרן חזת, *corne de belle apparence*, c. a. d. grande, remarquable.

D'après ce qui vient d'être établi, je traduirai la partie de la ligne qui nous occupe de la manière suivante :

S'il brille d'une parfaite santé, s'il est remarquable par sa légèreté à la course, s'il est doué d'une belle apparence.

Ce qui serait rendu plus littéralement par le latin :

Si perfecta incolumitate, si cursu, si specie floret.

Il me parait superflu d'analyser les mots qui viennent ensuite, car ils nous sont tous parfaitement connus. Nous nous contenterons de les traduire ici :

Aux prêtres (il sera donné) trois quarts (de sicle) d'argent, (plus) deux oboles pour chaque animal, ainsi que les...

La ligne finit brusquement par un **v**, par suite de la brisure du bord de la pierre. Il est hors de doute que

cette lettre est la première du mot **השלכם**, *intestins*, qui accompagne ordinairement le groupe **וכן**.

Je remarque également la suppression du mot **הערות**, qui, ailleurs, précède **השלכם**; mais il m'est impossible d'en deviner la raison.

Après ce dernier mot, la pierre devait contenir le reste de la formule, savoir : **והפעמם ואחר יהשאר לבעל הזבח** : *et les pieds ; le reste sera laissé au maître du sacrifice.*

En substituant avant le *lamed* de la 12^{me} ligne la lettre *din*, qui est réclamée par le sens, je lis le reste de la manière qui suit :

על צפר אם קדמת קדשת אם זבח צד אם זבח שמן לכהנם כמף א.... ל
באחד.....

J'admets avec M. Judas que le mot **קדמת** désigne les *drémices* ; quant au mot **צד**, qui appartient au pur hébreu, nous savons qu'il signifie *venaison, chasse, gibier, nourriture, provisions de bouche*. Une autre signification qui a été omise par les lexicographes, est celle de *pêche, ce que l'on prend à la pêche*, par conséquent les *poissons*. Ce dernier sens s'accommoderait assez bien avec l'ordre

d'idées suivi dans l'inscription, où, après avoir fait mention du sacrifice des oiseaux, l'on devait naturellement parler de celui des poissons.

Néanmoins, comme il n'est pas sûr que les anciens aient jamais offert à leurs dieux des poissons en sacrifice, il me répugne d'admettre ici une pareille explication. Il me reste à choisir entre le sens de *gibier* et celui de *nourriture* que présente le mot hébreu. Placé entre d'autres mots qui se rapportent à des objets inanimés, tels que de l'huile et des prémices, il semble, par ce seul fait, indiquer une substance d'une nature analogue, c'est-à-dire sans vie. J'opte donc pour le sens de *nourriture*, et je crois que par là l'on a voulu désigner spécialement, soit de la farine de froment, soit des gâteaux, soit même du pain qui est la nourriture par excellence. L'on sait que ces gâteaux ou ces pains dont les sacrificateurs prelevaient toujours une partie, étaient mangés avec la chair des victimes immolées. Quelquefois aussi ils étaient offerts à part, et sans qu'il y eût de victime immolée : c'est le cas dont il s'agit dans notre inscription.

כמף est suivi de la lettre א, qui était peut-être l'initiale du mot און *un*, car entre le chiffre qui vient après l'a-

leph, la pierre se trouve brisée, et les bords correspondants des deux fragments présentent une échancrure qui a fait disparaître une lettre de chaque côté.

Je considère le *lamed* qui accompagne le signe numératif comme l'abréviation d'un mot désignant une espèce monétaire qu'il m'est impossible de déterminer, mais qui, à coup sûr, était inférieure au *zeraa* ou *obole*.

La ligne entière signifie :

Pour un oiseau, ou des prémices sacrées, pour un sacrifice de nourriture ou d'huile, il sera donné aux prêtres une pièce d'argent et dix l. pour chaque objet....

Pro ave aut sacris primitiis, aut sacrificio cibi, aut sacrificio olei, sacerdotibus unus et decem l. pro quoque..

Par une pièce d'argent il faut sans doute entendre un quart de sicle ou un *zouz*. J'ignore si la ligne se terminait par les mots ordinaires *וְאָחֵר יִהְיֶה שְׂאֵר לְבַעַל הַזֶּבֶח*.

La troisième ligne débute non par un *beth*, comme l'affirme M. Judas, mais bien par un *kaf* et un *lamed* très lisibles. Avant ces deux lettres, il en manque une

autre qui était sans doute un *beth*, comme au commencement des autres périodes.

Cette ligne se divise et se lit de la manière qui suit :

בכל צועת אש יעמס פנת אלם יכז לכחנם קצרת ויצלת וצועת....

Pour tout morceau qui sera levé devant les dieux, il en sera assigné aux prêtres une part, laquelle sera rôtie. Quant aux morceaux.....

Omnium frustorum quæ coram diis levata fuerint, pars quædam sacerdotibus assignabitur, quæ quidem comminuetur et assabitur. Frusta autem....

La signification primitive du verbe עמס, qui est ici à la forme *hophal*, est, suivant Gesenius, *soulever*; les autres, telles que *porter, charger, imposer*, sont dérivées de celle-là. Chez les Hébreux on disait *lever, soulever, élever* une oblation au sacrifice, au lieu de *présenter, offrir, immoler*, et autres termes équivalents. C'est ainsi que nous lisons dans le Lévit. (X, 14):

שוק התרומה וחזה התנופה על אשי החלבים יביאו להניף תנופה לפני
יהוה

L'épaulé d'élevation et la poitrine d'agitation avec les sacrifices des graisses , seront apportées pour être levées avec agitation devant l'Éternel.

L'expression *הניף* signifie proprement *lever en agitant*, et *תנופה* la portion de la victime ou de l'oblation qui était offerte de cette manière.

Le rite exprimé par *הניף* consistait à lever en l'air une partie de la victime ou de l'oblation. Ce qui était ainsi levé ou agité dans les sacrifices revenait de droit aux prêtres, et devait être mangé dans le lieu saint.

פנת אלם est l'équivalent de l'expression hébraïque *פני אלחים*.

פנת est des deux genres, comme on peut s'en convaincre par un passage de la Bible (Ezech. XXI, 21). Ce mot a ici la valeur d'une préposition, comme dans Isaïe (I, 42) *לראות פני* pour *parattre devant moi*, et Ps. XLII, 3 *ואראה פני אלחים* ; *et je parattrai devant Dieu* ; c'est l'opposé de la prépos. *אחרי* qui signifie *derrière*.

אלם est le pluriel de *אל* *fort, héros, dieu*. On lit dans

Daniel : אל אלים *Dieu des dieux*. Le verbe יכן est mis au genre masculin, parce qu'il est en concordance avec le mot כל, antécédent de צועת.

קצרה est un substantif dérivant de la racine קצר. Avant le dernier mot de la ligne צועת, que je crois mis au nombre pluriel, il manque un caractère qui a été enlevé par le bris du bord du plus petit des deux fragments; il est vraisemblable que c'est le même qui a disparu au commencement de la ligne, je veux dire un ב *beth*.

Le reste de la période est tronqué; il m'est impossible de restituer ce qui complétait le sens de la prescription renfermée dans cette ligne.

M. Judas a oublié de rendre dans sa traduction le mot צועת qui termine la ligne.

Du reste, voici comment il interprète la ligne entière :

Le morceau qui chargera l'entrée du portique; il sera posé pour les prêtres une part et elle sera rôtie, et.....

Au commencement de la quatorzième ligne, il y a une lacune occasionnée par l'ouvrier qui a voulu faire dispa-

raître à coup de marteau la moulure qui bordait l'inscription.

Cette ligne présente d'abord le mot בלל ; mais dans mon estampage, l'on distingue nettement avant ces lettres un *lamed* auquel il ne manque que les deux extrémités, c'est-à-dire le bout de la tige supérieure et une partie du jambage inférieur. Les mots suivants étant précédés de la préposition על, nous sommes autorisés à supposer avant ce *lamed* la lettre *y ain*, ce qui nous donne également la prépos. על.

Je lis donc :

על בלל ועל חלב ועל חלב ועל כל זבח אש אדם לזבח....

בלל dérivant de la racine בלל, qui répond à l'arabe بَلَّ et au grec σπένδειν *répandre, arroser, mouiller, faire des libations*, signifie ici évidemment *libations* (σπονδαί). הלב se trouvant répété deux fois, ne devait pas se prononcer deux fois de la même manière : je lis donc le premier חלב *lait* et le second חלב *graisse*.

Le dernier mot de la ligne se lit sans difficulté aucune דשן *gras*, sens parfaitement applicable aux sacrifices dont il s'agit dans la prescription. Les lettres, quoique tronquées, sont tout à fait reconnaissables : l'on sait que

les dieux de l'antiquité passaient une bonne partie de leur temps, dans l'Olympe, à humer la fumée des victimes qu'on leur offrait sur la terre, et qu'ils aimaient surtout à savourer l'odeur des cuisses grasses des chèvres ou des taureaux : *πίονα μηρία ταύρων ἢ δ' αἰγῶν.*

Après une lacune de deux caractères enlevés par le bris du bord de la pierre, l'on voit dans le deuxième fragment l'extrémité supérieure d'un *lamed*, mais je ne sais à quel mot il a pu appartenir. Serait-il la dernière lettre du verbe *כל* pouvoir ?

La ligne entière doit se traduire de la manière qui suit :

Pour des libations, pour du lait et de la graisse, et pour toute espèce de sacrifice qu'un homme peut offrir en sacrifice gras.

Pro libatione, pro lacte, et adipe, et pro cunctis sacrificiis quæ quis in sacrificium pingue (offerre potest..)

Au commencement de la quinzième ligne, il y a un *beth* un peu tronqué qui a été omis dans la transcription de M. Judas.

Cette ligne se décompose ainsi :

ככל זבח אש יזבח דל מקנא אם דל צפר בל יבן לחננם...

Ce qui donne la proposition complète et claire :

Pour tout sacrifice qu'offrira un pauvre en bétail ou un pauvre en oiseaux, rien ne sera assigné aux prêtres.

Pro cunctis sacrificiis quæ offerentur à viro pauciora habente pecora, vel à viro pauciores admodum aves habente, nihil quidem sacerdotibus constituetur....

M. Judas traduit :

Tout sacrifice qui immolera du menu bétail ou du menu d'oiseau, rien ne sera posé pour les prêtres.

Si cette version était exacte, la présente disposition annulerait presque toutes celles qui précèdent; car si vous exceptez le bœuf et le veau dont il est question dans les premières lignes, les autres animaux mentionnés ensuite, tels que le bélier, le bouc, la chèvre, l'agneau et le chevreau, rentrent tous dans la catégorie du menu bétail; or, rien n'autorise une pareille supposition.

Il ne manque aucune lettre au commencement de la sixième ligne. Elle peut être divisée et lue ainsi :

כל מזרח וכל שפח וכל מרוח אלם וכל אדםם אש יזבח...

מורה particip. *poual* de זרה présente de l'affinité avec l'hébreu מצרע (*metsoraa*) *lépreux*. Gésenius, s'appuyant sur ce passage du II livre des Chroniques, XXV, 19 : זרחה במצחו וחצרת : *et la lèpre se manifesta sur son front*, dit : *Transfertur ad lepram in cute exorientem*. C'est le sens que M. Judas a adopté dans sa traduction, et que je crois la seule admissible.

Mais comme il s'agit ici de maladies, j'ai de la peine à admettre celui que cet orientaliste attribue au mot שפח qu'il a rendu par *esclave*. Suivant moi, שפח est le participe *pahoul* du verbe שפח (*safahh*) qui est identique avec ספח.

Ces deux racines, qui sont les mêmes quant à la manière de les prononcer, signifient *faire couler, répandre*, à la forme *pihel*; שפח n'est même usité qu'à cette forme et signifie, en parlant des cheveux, *faire tomber*, ou *rendre chauve*. Nous sommes en droit de conclure qu'à la forme *kal*, qui d'ailleurs pouvait être usitée dans l'hébreu et dans les dialectes voisins, le verbe שפח avait aussi le sens de *couler*, et celui de *tomber*, en parlant des cheveux et des poils; de là le substantif ספחה (Levit. XIII, 2, 14, 56) qui signifie *teigne*, maladie qui fait tomber les cheveux. Je considère donc ce verbe comme servant à désigner cette maladie, et le mot

ספח prononcé *safouhh* signifie , suivant moi , *attaqué de la teigne*.

מרה. Dans l'Écriture, ce terme signifie *cri, clameur*. (Voyez Jérémie XVI, 5 et Amos VI, 7.) Il répond à l'arabe زرح ou plutôt à مرزيج qui, suivant l'auteur du *Kamous*, signifie *cri, clameur*, et suivant *Djewhariyi*, *cri et homme doué d'une forte voix*, الشدید الصوت.

Quoi qu'il en soit, le mot hébreu paraît dériver d'une racine dont l'acception principale est celle de *crier, pousser des cris*, comme le latin *inclamare et invocare*: רוח, dit Gesenius, rad. inusit. *clará* (acutá) *voce clamavit* (cogn. צרח, arab. صرخ hiph, *clamorem sustulit*; Jer. XLII, 13) undè מרה quod vide.

Après ces données, je n'hésite pas à regarder le mot phénicien מרה comme dérivé de la racine רוח, c'est-à-dire comme étant le participe *hiphil* de ce verbe et signifiant de même que מצריח, *quelqu'un qui crie, qui invoque, implore* (*clamorem efferens, inclamans, invocans*). Maintenant si vous considérez ce participe comme l'antécédent du mot אלה *dieux* qui vient après, vous aurez :

celui qui invoque les Dieux (Deos invocans), sens qui nous convient à merveille, parce qu'il rentre dans l'ordre des idées exprimées dans le reste de la proposition.

La suite de la phrase n'offre aucune difficulté; seulement le substantif אדם se trouve mis au pluriel contre l'usage de la langue hébraïque. Le tout peut se traduire:

Tout lépreux et toute personne attequée de la teigne et quiconque implorera les Dieux , et la totalité des hommes qui sacrifient.....

Omnis leprosus, omnis porrigne laborans, quicumque Deos invocat et omnis homo qui sacrificat....

La dix-septième ligne est sans contredit la plus difficile de toute l'inscription et, par suite, celle qui a été le moins comprise. Essayons de la débrouiller.

Il faut d'abord que nous établissions la véritable leçon qui est celle-ci :

האדם המת משאת על זבח אחד כס דת שת בכתבת....

Le premier mot האדם *les hommes* ou *des hommes*, n'a pas besoin d'explication.

M. Judas a lu le deuxième, comme s'il était écrit **הסת** : c'est sans doute une distraction de sa part, car sur la planche qui accompagne son ouvrage le **ה** *hé* est suivi d'un **ס** et non d'un **ש** *schin*, ce qui change tout à fait le sens de la phrase.

Les quatre groupes suivants, savoir : **על זכה אחד** sont connus et s'expliquent facilement.

Après le *daleth* du mot **אחד**, l'inscription offre, non pas un **ו** *vav*, mais bien un **ך** *câf*; c'est ce que M. Judas peut vérifier lui-même sur la planche qui accompagne ses explications; il verra cette dernière lettre parfaitement tracée, en sorte qu'il est impossible de la confondre avec toute autre.

Pour obtenir un sens raisonnable, il faut faire deux mots du groupe **כמדת**, et lire **כמדת**.

Le dernier mot de la ligne qui est du resté tronquée, comme les précédentes, n'est pas lui-même complet. Comme il se trouve répété dans toute son intégrité vers la fin de la 18^{me} ligne, il nous est permis de restituer la véritable leçon. Ajoutant donc à **כתב** le *thav* qui termine ce mot à la 18^{me} ligne, nous écrirons et prononcerons **בכתבת**.

J'arrive maintenant à l'explication des mots. Comme le premier האדם, qui est au pluriel, ne saurait concorder avec חמת qui est au singulier, il faut admettre que celui-là était précédé dans la 17^{me} ligne d'un substantif sing. auquel il devait se rapporter. Supposons que ce substantif soit כל *totalité* et la phrase devient régulière et conforme à la syntaxe. Nous aurions même une proposition complète, si nous faisons précéder ce mot de la prépos. ב *beth*.

חמת est le participe *benoni* du verbe מת *mourir*, précédé de l'article ה. La tournure כל האדם חמת revient à celle-ci, que nous avons vu à la fin de la 16^{me} ligne : כל אדם יזכה où le verbe יזכה concorde pour le genre et pour le nombre avec le mot כל et non avec אדם, ce qui semblerait plus naturel. Dans notre cas, חמת équivaut à l'expression אש מת *qui est mort*.

Le 7^{me} mot כם est l'hébreu כמו qui signifie *comme, suivant que*, etc., de même qu'à la 3^{me} et à la 5^{me} l'on trouve לו au lieu de למו *lamo*, à eux.

דת qui appartient au plus pur hébreu a l'acception de *loi, édit, règle ordonnance, règlement*. On lit dans le

Deuterom. XXXIII, 2 : מימיט אט דת למו à sa droite (de l'Eternel), le feu leur servira de règle.

טש est le verbe טיה *placer, mettre, établir, instituer*. On peut le considérer comme étant à la 3^{me} personne masc. du prétérit de la forme chaldaïque *pehil*, ou bien au singul. masc. du participe *bénoni*, s'accordant avec דת qui, en hébreu, est du genre féminin au singulier, et du genre masc. au pluriel : il paraîtrait qu'en phénicien le contraire aurait prévalu, car à la 1^{re} ligne de l'inscription, nous avons vu ce même mot ayant au pluriel la terminaison féminine.

Je traduis la ligne entière ainsi qu'il suit :

. *pour tout homme mort, l'offrande pour chaque sacrifice (sera) suivant le règlement établi dans l'écrit.*

Hominis vitâ functi, oblatio pro uno sacrificio (erit) secundum legem positam in scripto.

M. Judas a traduit :

Les hommes du don d'une oblation pour un sacrifice unique et le tribut établi dans l'écrit...

Ce que ce passage contient de remarquable et de précieux à la fois, c'est qu'il constate chez les Phéniciens l'usage d'offrir des sacrifices pour les morts, usage que l'on voit également en vigueur chez les Hébreux du temps des Machabées.

La dix-huitième ligne présente la suite d'une phrase décapitée que voici :

ולמסאת אש איכל שת בפס ז ונתן לפי הכתבת אש.....

Ce que je traduis ainsi :

Quant à l'offrande que (le maître du sacrifice) présentera, il la placera sur un morceau de la victime et il la donnera conformément à l'écrit qui

Et quoad pecuniæ oblationem quam (dominus sacrificii) afféret, in particulâ victimæ ponet dabitque juxta scriptum quod....

איכל est la forme araméenne *aphel* répondant à l'*hiphil* des Hébreux ; ce verbe se trouve dans Esdras, (V, 14,

VI, 5,) avec l'orthographe anormale חיכל, le *hé ה* tenant la place de l'*aleph א*.

La racine יכל signifie, au *kal*, couler, aller, s'avancer et à l'*hiphil*, mener, porter, offrir, produire.

שט est à la 3^{me} pers. masc. sing. du prétérit *kal*, ayant l'acception du futur, en vertu d'une proposition précédente qui a disparu et qui devait renfermer un verbe avec ce dernier temps.

במס. Ce groupe se compose de la prépos. כ et du substantif מס. Parmi les diverses acceptions dont ce mot est susceptible celle qui nous convient le mieux, est celle de *partie, morceau, parcelle*, que l'on trouve dans tous les lexiques, mais qui est plus clairement définie dans les *concordances* de Rabbi Mardokhai : מח שפירשו חתיכה כרוחב היד : *un morceau de la largeur de la main*.

Le *zain* qui vient après est l'initiale du mot abrégé זבח *victime*.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que מטאת,

offrande, tant dans cette ligne que dans la précédente, s'entend d'une offrande d'argent et non de l'oblation d'une portion de la victime.

M. Judas a cru devoir rendre la 18^me ligne de cette manière :

Toute oblation qui n'est point placée sur... et est disposée selon l'inscription.

A la suite de cette interprétation, il ajoute :

« Il y a dans ce passage, un mot, פסו dont je n'ai pu, quelques efforts que j'aie faits, trouver l'explication. »

La dix-neuvième ligne se lit :

ת וחלצבעל בן בדאשמן וחברנם

Ces quatre groupes forment la conclusion d'une période ; le reste de la ligne est laissé vide.

Le *thav* par lequel débute la ligne, est la dernière lettre d'un nom propre dont le reste se lisait à la fin de la ligne précédente.

Le dernier mot וחברום, est le même que celui qui termine la première période de l'inscription, vers le milieu de la deuxième ligne.

Je traduis comme il suit ce bout de ligne :

T, et Khelesbaal, fils de Bodaschmoun et leurs collègues.

T, et Khelesbaal, filius Bodaschmunis eorumque collegæ.

L'on a sans doute répété ici les noms des deux sufètes mentionnés au commencement de l'inscription, car le *Khelesbaal* dont il s'agit dans cette ligne me paraît être le même que le sufète Khelesbaal, fils de Bodtanith.

M. Judas a transcrit fautivement le dernier mot de la ligne : וחברום, qu'il s'est abstenu de traduire par la raison que ce groupe, lu de la sorte, ne signifie absolument rien.

La vingtième ligne se divise ainsi :

כל כהן אש יקח משאת כד צל אם שת כפם ז ונענ

Le huitième groupe a été lu fautivement **מ** par M. Judas : la forme du *mem* est très-distincte dans mon empreinte.

En ajoutant une seule lettre, le *schin*, à la fin du dernier mot qui est tronqué, vous avez le verbe **שנן** qui veut dire *imposer une amende* et au *niphal*, forme à laquelle il se trouve dans notre inscription, *être puni d'une amende*, et, en général, *être puni, châtié*.

Voici donc comment je lis et traduis cette avant dernière ligne :

Tout prêtre qui prendra pour offrande quelque chose de plus que ce qui sera rôti ou bien placé sur un morceau de la victime, sera puni....

Omnis sacerdos qui acceperit in oblationem, quidquam præter quod assatum aut in particula victimæ fuerit positum, pœnam luet....

צ est mis pour **צלי** qui en hébreu signifie *ce qui est rôti* (assatum) ; **בד** a ici le sens de **לבד** *oultre* (præter) à part.

M. Judas explique ainsi cette ligne :

Tout prêtre qui prendra l'oblation, une portion de la chose brûlée qui est placée sur....

Enfin la vingt-unième et dernière ligne comprend les lettres et les mots qui suivent :

ף לבעל זבח אש איכל יתן את כ.....ל חמשת אש...

Le *phé* qui ouvre la ligne fait sans doute partie d'un mot dont le reste se trouvait à la fin de la précédente. Ce mot me paraît avoir été כסף, *argent*.

La 15^{me} lettre n'est pas un *schin*, mais un *iod*; pour s'en assurer, il suffit de jeter les yeux sur la planche même qui se trouve à la fin de l'ouvrage de M. Judas.

J'ignore la raison pour laquelle ce savant intreprète n'a pas jugé à propos de transcrire et d'expliquer les mots qui terminent la deuxième ligne, car, s'arrêtant au mot שח qu'il a lu fautivement, il traduit ce qui précède, de la manière suivante :

Pour le mattre du sacrifice qui n'est point placé....

La 20^{me} lettre qui est un *kaf* est suivie d'une lacune de trois ou quatre caractères enlevés par un éclat de la pierre : l'on aperçoit bien quelques linéaments qui ont

dû faire partie de l'extrémité supérieure de quelques-uns de ces caractères, mais je l'avoue, je suis loin de pouvoir déterminer à quelles lettres particulières de l'alphabet appartiennent ces linéaments tronqués.

Avant le mot ממט , je distingue pourtant avec netteté un *hé* et la tige d'un *lamed*. La première qui est accolée au *mem*, me paraît être l'article phénicien ; le *lamed* fait peut-être partie du mot כל qui a disparu. Maintenant, si l'on me permettait de remplir le reste de la lacune par les lettres פלח , je les réunirais au *kaf*, qui est resté solitaire sur le bord de l'éclat, et nous aurions le mot chaldaïque כפלח , *le double* et le petit bout de phrase : *Le double de la totalité de l'offrande.*

Le dernier mot est le *conjonctif* וא , dont on a de la peine à distinguer *le schin*.

Après ces observations, je crois pouvoir lire et traduire la 21^{me} ligne de cette manière :

. *Quant à l'argent,*
au maître du sacrifice qui l'aura apporté, il donnera
(le double de) l'offrande qui.

. *Pro pecunia,*
sacrificii domino qui attulerit, dabit (duplum) oblationis
quam.

Il est inutile de faire remarquer que la disposition renfermée dans cette dernière ligne, devait s'appliquer, ainsi que la précédente, au prêtre qui aurait exigé des personnes qui offriraient des sacrifices plus que ce qui était fixé par les suffètes et consigné dans l'inscription.

Pour la commodité des lecteurs, nous allons transcrire ici en caractères hébreux l'inscription entière à laquelle nous ajouterons les restitutions que nous avons jugé à propos de faire, mais en ayant soin de les distinguer du reste par des parenthèses. Le tout sera accompagné de la traduction.

1 בת בעל[וכן] ב[רת ה]מ[ש]אתת אש ט[ענו] לכהנם על בעלי הזבחה לפי
דתת עת[י]ת[לצ] בעל השפט כן בדתנת בן בד.....

2 השפט בן בדאשמן בן חלצבעל וח [ברנם] :

3 באלף כלל אמץ ועת אם שלם כלל לכהנם כסף עשרת...באחד ו[ב]
כלל יכן לם על תפנח משאת ז ש [אר משקל שלש טאת...]

4 ובצועת קצרת ויצלת וכן הערת והשלכם והפעמם ואחר יחשאר לבעל
חזכה :

5 בעגל אש קרני לם במחסר באש ומטא אם באיל כלל אמץ ו[עת] אם
שלם כלל לכהנם כסף חמשת [ובכלל יכן לם על

6 תפנח משאת ז שאר משקל מאת וחמשם... ובצועת קצרת ויצלת וכן
הערת והשלכם והפעמם ואחר יחשאר לבעל הזבחה [:

ז ביכל אם בעז כלל אמץ ועת אם שלם כלל לכהנם כסף שקל...זר...
באחד ובצועת יכן לם על תפנה משאת ז שאר משקל שלשם...ובצועת
קצרת]

8 ויצלת וכן הערת והשלכם והפעמם ואחר יהשאר לבעל הזבח :

9 [ב]אמר אם בגדא אם בצרב איל כלל אמץ ועת אם שלם כלל לכהנם
כסף רבע שלשת זר...באחד ובכלל יכן לם על]

10 [ת]פנה משאת זקצרת ויצלת וכן הערת והשלכם והפעמם ואחר יהשאר
לבעת הזבח :

11 [בע]פר אננן אם צץ שלם כלל אם שצף אם חזת לכהנם כסף רבע
שלשת זר...באחד וכן הש[לכם והפעמם ואחר יהשאר לבעל הזבח :

12 [ע]ל צפר אם קדמת קדשת אם זבח צד אם זבח שמן לכהנם כסף א...ל
באחד..... :

13 [ב]כל צועת אש יעמס פנת אלם יכן לכהנם קצרת ויצלת ו[ב]צועת...

14 [על] בלל ועל חלב ועל חלב ועל כל זבח אש אדם לזבח דשן ו...ל...

15 בכל זבח אש יזבח דל מקנא אם דל צפר בל יכן לכהנם

16 כל מזרח וכל שפח וכל מזרח אלם וכל אדמס אש זבח

17 האדמס חמת משאת על זבח אחד כס דת שת בכתב[ת]

18 ולמשאת אש איבל שת בפס ז ונתן לפי הכתבת אש

19 ת וחלצבעל בן בדאשמן וחברנכם :

20 כל כהן אש יקח משאת בד'צל אם שת בפס ז ונענ[ש]

21 ה לבעל זבח אש איבל יתן את כ[פלת כל ה] משאת א[ש]

4. Temple de Baal. *Loi concernant les offrandes (qui doivent être présentées aux prêtres par les maîtres des sacrifices, loi conforme) aux ordonnances décrétées du temps de Khelesbaal, le suffète, fils de Bodtanith, fils de*

Bod, et de... le suffete, fils de Bodaschmoun, fils de Khelesbaal, et de leurs collègues.

2. Pour un taureau tout-à-fait robuste et adulte, s'il est d'ailleurs entièrement sain, il sera donné aux prêtres dix pièces (40) d'argent par bête, et pour la cuisson de chacune d'elles, il leur sera offert une part de la victime, savoir, trois cents (300) sicles de chair ; cette part sera coupée en morceaux et on la rôtira, ainsi que la peau, les intestins et les pieds de la victime ; le reste sera laissé au maître du sacrifice.

3. Pour un veau à qui les cornes n'ont pas encore poussé, qui marche lentement et stimulé par le bâton ; ou bien pour un bélier entièrement fort et arrivé à l'âge adulte, s'ils sont d'ailleurs parfaitement sains, il sera donné aux prêtres cinq pièces d'argent par bête, et pour la cuisson de chacune, il leur sera offert une part de la victime, savoir : cent cinquante (150) sicles de chair ; cette part sera coupée en morceaux et on la rôtira, ainsi que la peau, les intestins et les pieds ; le reste sera laissé au maître du sacrifice.

4. Pour un bouc ou une chèvre entièrement forts et adultes, si ces bêtes sont parfaitement saines, il sera donné aux prêtres un sicle et deux (2) oboles pour chacune

d'elles, et pour le morceau *d'usage*, *il leur* sera offert *trente sicles de chair*. *Ce morceau sera coupé et rôti*, ainsi que la peau, les intestins et les pieds : le reste sera laissé au maître du sacrifice.

5. Pour un agneau, un chevreau ou un faon de biche, entièrement forts et adultes, s'ils sont parfaitement sains, il sera donné aux prêtres trois quarts de sicle d'argent et d'oboles (tant) *par bête*, et pour la cuisson, *il leur sera offert* un morceau de la victime, *du poids de* (tant), lequel sera coupé et rôti, ainsi que la peau, les intestins et les pieds ; le reste sera laissé au *maître du sacrifice*.

6. Pour un petit de *chevreuil*, s'il brille d'une parfaite santé, s'il est remarquable par sa légèreté à la course et doué d'une belle apparence, il sera donné aux prêtres trois quarts de sicle d'argent et deux (2) oboles par bête, ainsi que les *intestins et les pieds* ; le reste sera *laissé au maître du sacrifice*.

7. Pour un oiseau ou des prémices sacrées, pour une oblation de nourriture ou une oblation d'huile, il sera donné aux prêtres une pièce d'argent et dix (10) l. pour chacun *de ces objets*.

8. Pour tout morceau qui sera levé devant les dieux,

il en reviendra aux prêtres une part, laquelle sera rôtie.
Quant aux morceaux.

9. Pour une libation, pour du lait, de la graisse et pour toute espèce de sacrifices qu'un homme *peut offrir* en sacrifices gras.

10. Pour tout sacrifice qu'offrira un pauvre en bétail ou un pauvre en oiseaux, rien ne sera assigné aux prêtres.

Tout lépreux, toute personne attequée de la teigne et quiconque implorera les dieux. Tous ceux qui sacrifieront.

. Pour tout

11. Homme mort, l'offrande pour chaque sacrifice sera faite conformément au règlement établi dans l'inscription.

12. Quant à l'offrande qu'il (le maître du sacrifice) présentera, il la placera sur un morceau de la victime, et il la donnera conformément à l'écrit lequel et Khelesbaal, fils de Bodaschmoun, et leurs collègues.

13. Tout prêtre qui se fera donner, pour l'offrande, quelque chose de plus que ce qui aura été rôti ou placé

sur le morceau de la victime, sera condamné à une amende. *quant à l'argent*, au maître du sacrifice qui l'aura offert, il donnera (*le double de*) l'offrande qui.

Malgré les nombreuses substitutions que la comparaison des diverses parties du texte nous a autorisé de faire, il s'en faut de beaucoup, comme on le voit, que nous ayons une inscription entière et offrant partout un sens complet et raisonnable. Ce qui doit surtout exciter les regrets des orientalistes qui s'occupent de l'étude des langues sémitiques, ce sont les lacunes qui se présentent à la fin des douze dernières lignes : elles contenaient, l'on ne saurait en douter, un certain nombre de termes nouveaux qui auraient enrichi le vocabulaire encore si pauvre de la langue phénicienne, et fourni peut-être une solution à plusieurs questions relatives à ce dialecte et encore pendantes entre les philologues et les grammairiens.

Toutefois, en jetant un coup d'œil sur l'ensemble du texte lapidaire, il est facile d'en reconnaître la portée et la véritable destination.

Placée sans doute à l'entrée du temple de Baal, cette inscription était destinée à faire connaître aux adorateurs de ce dieu ce qu'ils devaient donner aux prêtres,

quand ils voulaient leur faire immoler tel ou tel animal, lui faire offrir tel ou tel sacrifice.

C'était un *tarif* dans la vraie acception de ce mot. D'après les dispositions pénales et les menaces contenues dans la 20^e et la 21^e ligne, il paraîtrait que les prêtres de Baal auraient prévarié dans l'exercice de leurs fonctions, et que l'avarice, les rendant plus exigeants par rapport à leurs honoraires et à la part qui leur revenait des animaux immolés, aurait rendu nécessaire l'intervention des magistrats, qui auraient mis fin aux abus, en fixant par un tarif invariable ce que les prêtres pourraient exiger pour les diverses espèces de sacrifices qu'ils seraient dans le cas d'offrir.

Ces prêtres païens commettaient peut-être des abus analogues à ceux que l'Écriture-sainte reproche aux enfants du grand-prêtre Héli, dans les termes suivants :

Les enfants d'Héli étaient des enfants de Bélial qui ne connaissaient pas l'Éternel, ni l'office des prêtres auprès du peuple. Quelqu'un immolait-il une victime, lorsque la chair se cuisait, venait le serviteur du prêtre, tenant dans sa main une fourchette à trois dents ; il la plongeait dans la casserole, ou dans la marmite, ou dans la poêle, ou dans la chaudière, et tout ce que la fourchette enlevait, le prêtre se l'appropriait. De même, avant

que l'on brûlât la graisse, venait le serviteur du prêtre et il disait à celui qui immolait : *Donne-moi de la chair, afin que je la rôtisse pour le prêtre, car il ne veut pas recevoir de ta part de la chair cuite, mais bien de la chair crue.* Alors celui qui immolait lui disait : *Que l'on brûle comme d'ordinaire la graisse, et puis tu prendras tout ce que tu désireras.* Le serviteur répliquait : *Non, tu me la donneras maintenant, sinon, je la prendrai de vive force.* (Voyez I Sam. II, 42 et suiv.)

Quoi qu'il en soit des raisons qui ont pu présider à la rédaction de ce tarif, il est digne de remarque que dans la nomenclature des diverses espèces de sacrifices dont on détermine les prix, l'on a suivi presque le même ordre que nous voyons consigné dans les premiers chapitres du Lévitique. En effet, dans ce livre, il est d'abord question des quadrupèdes appartenant au gros bétail, הבהמה (I, 2), tels que les bœufs בקר (I, 3) et les veaux בן בקר (I, 4); ensuite, des quadrupèdes appartenant au menu bétail הצאן, tels que les béliers כבשים, et les boucs עיזים (I, 11); puis des oiseaux העוף, tels que les tourterelles חתרים, et les colombes בני היונה (I, 14); de la fleur de farine סלה, sur laquelle l'on versait de l'huile שמן et l'on répandait de l'encens לבנה et du sel מלח; diverses espèces de gâteaux חלנה (II, 4) à l'huile, cuits au four ou autrement; enfin les prémices des moissons בכורים (II, 14).

Il est également à observer que dans notre inscrip-

tion, de même que dans le Lévitique, il est question de ceux qui, étant atteints de la lèpre ou de la teigne, sont offrir des sacrifices; mais ce qu'aucun livre de Moïse ne mentionne, ce sont les sacrifices offerts pour les morts clairement expliqués par ces mots de la 17^e ligne de notre inscription : כל הדמם חמת, *tout homme mort*.

Quoique cet usage ne se trouve consigné que dans les livres de la Bible postérieurs à la captivité de Babylone (voy. II Machab. XII, 45), il est probable qu'il était très-ancien chez les Hébreux, puisque l'Écriture en parle comme d'une chose déjà connue et en même temps fort louable.

Les Phéniciens, ainsi que tous les peuples de l'antiquité, admettant l'immortalité de l'âme, croyaient également à la rémunération dans une autre vie; ils avaient avec les Hébreux leur *Schéol*, comme les Egyptiens avaient leur *Amenthès*, les Grecs et les Romains leurs *Champs-Élysées*, et les Étrusques leur *Mantus*. Trois suffètes ou juges régnaient sur le *Schéol* et décidaient du sort de toutes les âmes; c'étaient l'inévitable *Rhadamath* (רדמת en phénicien, *profond sommeil*, image de la mort) l'équitable *Hokk* (חק décret, *sentence irrévocable*) et le juste *Menath* (מת sort bon ou mauvais à subir), dont les

Grecs ont fait les trois juges du sombre empire, *Minos*, *Eaque* et *Rhadamanthe*, car il est évident que ces mots appartiennent à une origine phénicienne. Avec une pareille croyance, il était naturel que les Phéniciens offrissent des sacrifices funèbres, soit que leur intention fût de procurer du soulagement et du repos aux âmes qui souffraient dans l'autre monde et que pour cette raison Homère appelle *Καμόντες*, soit qu'ils voulussent, par ce moyen, obtenir des trois juges de l'enfer que la peine décrétée par eux fût abrégée ou diminuée.

Avant de terminer ce travail, je crois nécessaire de dire un mot du lieu pour lequel l'inscription a dû être gravée, ainsi que de l'époque où il est permis de la faire remonter.

D'abord, quant au lieu, il est généralement admis par les antiquaires qu'un monument découvert dans un endroit a dû, dans l'origine, être dressé dans ce même endroit, quand il est de nature à ne pouvoir pas être transporté dans un autre, tel qu'un temple ou un arc de triomphe. Si, au contraire, il a pu être transporté, comme une médaille, une arme, une plaque de marbre ou de métal, etc., l'examen de la matière dont se compose le monument, les traditions locales, les circonstances qui ont accompagné la découverte, la connaissance générale

de l'histoire, suffisient alors au savant pour lui permettre de prononcer avec sûreté sur la question dont il s'agit. C'est pour n'avoir pas suivi ces données, qu'une inscription arabe retrouvée à Marseille, il y a deux ou trois ans, fut si étrangement interprétée par un orientaliste, dans une note qu'il lut dans une des séances de la Société asiatique, note qui, d'après les observations que je fis et les renseignements que je donnai de vive voix dans cette même séance, fut publiée quelque temps après dans le journal de la Société, mais avec des modifications telles, que la première rédaction avait entièrement disparu. Si mes observations profitèrent alors à cet orientaliste, c'est ce qu'il a tacitement reconnu en les faisant entrer dans sa nouvelle rédaction, et en les enregistrant en tapinois dans les pages du journal asiatique ; quant à ce qui est du parti qu'il a bien voulu prendre, de ne pas même citer dans ce nouveau travail le nom de celui dont il avait su si bien profiter des observations, l'on serait en droit de se demander si ce ne serait pas là, par hasard, l'une de ces petites vengeances qu'inspire toujours la vanité froissée, et si certaine coterie ne serait pas venue en aide à notre savant antiquaire, dans ce nouveau genre de larcin, ou si l'on veut, de plagiat. Tout le monde sait que ces excellents camarades, qui entre eux, ne se font pas faute de citations et de pompeux éloges, affectent le silence le plus profond quand il s'agit de rendre

justice à quelqu'un qui n'est pas de leur bord. Mais laissons là ces misères, tout-à-fait indignes de la véritable science, et revenons à notre sujet.

Je dis que plusieurs raisons concourent à prouver que l'inscription découverte à Marseille a été dressée primitivement pour cette ville et dans cette ville. D'abord, elle a été trouvée à Marseille, ce qui est une présomption favorable à notre sentiment; en second lieu, elle gisait dans les fondations d'une maison sise dans les vieux quartiers de cette ville, et ces fondations paraissaient presque aussi antiques que Marseille elle-même; en troisième lieu, elle a été découverte non loin de l'ancien temple de Diane, lequel a pu être érigé avec une partie des débris de celui pour lequel l'inscription a dû être faite; en quatrième lieu, la pierre sur laquelle elle a été gravée est sortie des carrières qui se trouvent dans les environs de Marseille, car elle ne diffère en rien de celles que l'on tire encore aujourd'hui de ces mêmes carrières et que l'on nomme *pierres de Cassis*; en cinquième lieu, Marseille a été habitée très-anciennement par des Phéniciens, comme nous allons le démontrer; il est donc probable que ce sont eux qui ont fait graver cette pierre pour leur usage particulier et sur les lieux mêmes.

Quant à l'âge auquel on peut la faire remonter, si l'on

en juge par le tracé des caractères, par la netteté, le fini qui les distinguent, l'on n'hésitera point à lui assigner une époque antérieure à tous les monuments graphiques phéniciens ou carthaginois que les siècles ont épargnés.

Suivant nous, cette époque doit être placée avant l'arrivée des Phocéens à Marseille, sept ou six siècles au moins avant l'ère chrétienne; voici mes raisons :

D'abord, le nom de Marseille accuse une origine celtique : ce nom qui dans les auteurs grecs et dans les anciennes médailles marseillaises se lit *Μασσαλία*, se compose de deux mots celtiques dont l'un, *mas*, veut dire *demeure, habitation*, et l'autre, *Salia*, signifie *Salyens*, nom d'une peuplade ligurienne sur le territoire de laquelle les Phocéens vinrent s'établir dans la 1^{re} année de la 45^e olympiade, 599 ans avant J.-C., suivant la *Chronique* d'Eusèbe. (Voyez *Dissertation sur la fondation de Marseille*. Paris, chez Barrois, 1744, pag. 55 et suiv.)

En ce temps-là, les Phéniciens, peuple commerçant par excellence, dominaient sur les mers. Maîtres de la Corse, de la Sardaigne, d'une partie de la Sicile, des îles Baléares et de Malte, qu'ils avaient peuplées de leurs colonies, ils avaient établi de nombreuses stations tout le long de la Méditerranée, tant sur la côte d'Afrique que sur celle d'Europe, et ils entretenaient des factoreries et

des comptoirs dans presque toutes les villes de quelque importance qui bordaient la mer.

Pour ne parler ici que des établissements fondés par eux sur la côte ligurienne sur laquelle Marseille était assise, nous citerons *Herculis Monæci*, aujourd'hui *Monaco*, où l'on a découvert plusieurs médailles puniques; *Heraclea Caccabaria*, aujourd'hui *Cavalaire*, située au fond d'un golfe dans le voisinage du *Sinus Sambracitanus* de l'Itinéraire d'Antonin, où l'on a également trouvé des médailles phéniciennes; une autre *Heraclea* que Pline place aux bouches du Rhône et dont la fondation remonte aux temps les plus reculés; enfin les *Beretini*, peuple du diocèse de Glandeven, que le P. Papon, dans son *Histoire générale de Provence* (tom. I, pag. 108-110), regarde avec raison comme étant d'une origine chana-néenne ou phénicienne. Non contents de trafiquer sur les côtes de la Méditerranée, les négociants Tyriens ou Carthaginois avaient établi des relations commerciales avec l'intérieur des Gaules et pour faciliter le transport des marchandises, ils avaient même tracé une route qui joignait les Alpes au Rhône et qui fut dans la suite appelée *Via Domitia*, voie Domitienne, du nom du consul Domitius, qui la fit réparer. (Voy. *Histoire de Provence* par Louis Méry, tom. I, pag. 381.) Les divers établissements dont nous venons de parler passèrent ensuite des Phéni-

ciens aux Carthaginois, et de ces derniers aux Phocéens de Marseille et aux Romains, qui finirent par engloûtir le monde entier dans leur vaste domination.

Marseille, par sa position au fond d'un golfe, par la sûreté de son port et le voisinage de peuples riches et prospères, a dû fixer de bonne heure l'attention des Phéniciens; il est même probable qu'ils s'établirent dans cette ville en plus grand nombre que dans les autres qui viennent d'être mentionnées, et qu'ils formèrent avec les indigènes une alliance très-étroite, car lorsque les Phocéens vinrent plus tard les chasser du pays, ils éprouvèrent de la part des Salyens, amis et alliés des Carthaginois, une résistance qui faillit leur coûter cher: ils furent forcés d'avoir recours aux armes des Gaulois, qui alors se disposaient à passer en Italie. Tite-Live rapporte ce fait de la manière suivante: *Ibi quum velut septos montium altitudo teneret Gallos, circumspectarentque quænam per juncta cæto juga in alium orbem terrarum transirent, religio etiam tenuit: quod allatum est advenas quærentes agrum ab Salyum gente oppugnari. Massilienses erant hi navibus à Phocœa profecti. Id Galli fortunæ suæ omen rati adjuvère, ut quem primum in terram egressi occupaverant locum, patentibus silvis communirent.* (Tit. Liv. 5. c. 34.) Les Salyens vaincus et expulsés de leur ville, se liguèrent contre les Grecs avec les tribus

belliqueuses du voisinage et les colons carthaginois établis à *Heraclæa Caccàbaria* et à *Herculis Monaci*, et ils ne cessèrent d'inquiéter les Marseillais, par des attaques et des incursions, jusqu'à l'arrivée de Sextius Calvinus qui les battit et les força de se retirer dans les montagnes. Leur territoire qui s'étendait le long de la mer entre le Var et le Rhône, fut livré aux Marseillais qui le colonisèrent et l'exploitèrent à leur profit. Le commerce carthaginois vit avec douleur la ruine de ses établissements sur la côte ligurienne, et ses vieilles relations avec les Salyens et les Gaulois furent à jamais détruites ?

Le séjour des Phéniciens à Marseille antérieurement à l'arrivée des Phocéens n'est pas une pure conjecture, mais un fait à l'appui duquel nous pouvons citer plusieurs preuves.

D'abord le monument épigraphique dont nous venons de donner l'interprétation, montre qu'il y avait à Marseille, non-seulement un temple consacré à une divinité chananéenne, mais encore des prêtres attachés au culte de cette divinité, deux sufètes comme à Carthage, et d'autres magistrats qui partageaient les fonctions des premiers et étaient considérés comme leurs collègues (חברום). Ces magistrats, ces prêtres et ce temple supposent l'existence d'une nombreuse population phénicienne à Marseille. Du reste, notre inscription n'est pas

le seul monument qui révèle ce fait historique : outre plusieurs médailles phéniciennes ou carthaginoises qui ont été découvertes à Marseille (Voyez *l'Ami du bien*, 2^{me} année, 1^{er} cahier, pag. 6 et suiv.), l'on y a trouvé, il y a environ deux siècles, une espèce de *Taurobole* qui est incontestablement d'origine phénicienne. Ce monument dont l'exécution révèle une main habile et qui est en marbre blanc, se voyait autrefois au bas de la forteresse de Notre-Dame-de-la-Garde, où il était incrusté dans la partie inférieure du mur qui borde l'escalier menant au pont-levis ; mais il fut enlevé delà, il y a près de quatre-vingts ans, et on le plaça au bout de la montée du même pont-levis où il servait de bénitier. Grosson qui nous apprend ces particularités, dit que de son temps il était totalement dégradé. D'après la description qu'il nous en a laissée (Voyez *Recueil des Antiquités et Monuments marseillois*, pag. 122 et planche 13), ce monument représentait un autel supporté par un taureau ; une divinité était assise sur un trône, tenant les mains levées vers le ciel ; autour de la niche où elle était installée, l'on voyait une inscription tracée en caractères phéniciens. « J'ai mon-
» tré, dit Grosson, ces caractères à des personnes versées
» dans la connaissance des langues anciennes : je n'ai
» obtenu aucun éclaircissement ; je soupçonnerais volon-
» tiers qu'ils sont phéniciens, par le rapport que j'ai ob-
» servé entre eux et des caractères empreints sur diverses

» médailles phéniciennes qui m'ont été communiquées.
» Cette opinion me paraît d'autant plus probable, que
» l'ancienne Marseille, par le moyen de son commerce
» maritime, avait de grandes liaisons avec la Phénicie, et
» surtout avec les habitants de Tyr et de Sidon. Serait-il
» surprenant que quelque particulier de cette nation eût
» fait sculpter, dans le costume de son pays, le monu-
» ment que je décris, à l'occasion d'un vœu à une des divi-
» nités à qui les Marseillais avaient dédié des temples. »

Bien que les caractères de l'inscription soient défigurés dans le dessin que cet antiquaire a placé à la tête de son ouvrage, il est pourtant facile d'en déchiffrer quelques-uns et de voir qu'ils appartiennent à la langue phénicienne. Quant au simulacre qui était gravé sur le monument, nous sommes disposés à y reconnaître non *une des divinités grecques à qui les Marseillais avaient dédié des temples*, mais bien le dieu *Moloch* qui était adoré par les Phéniciens et les Carthaginois ; car d'après l'auteur de l'*Yalkout*, Rabbi Schiméon, le simulacre de Moloch qui servait en même temps d'autel, était une statue creuse qui contenait sept cellules ; dans l'une, l'on offrait au dieu de la fleur de farine ; l'on sacrifiait des tourterelles dans la deuxième ; des brebis dans la troisième ; des béliers dans la quatrième ; des veaux dans la cinquième et des taureaux dans la sixième ; quant à la septième cellule, elle

s'ouvrait quand il s'agissait de sacrifier des enfants. La figure de cette idole, ajoute ce savant rabbin, était comme la figure d'un taureau, et elle avait des mains disposées de manière à recevoir ce que les assistants voulaient offrir.

De son côté, le célèbre voyageur Benjamin de Tudèle raconte dans son *Itinéraire* qu'à une journée de distance de Tripoli de Syrie, dans un endroit appelé *Djebal*, ou *Biblas*, sur les confins de l'ancien territoire des fils d'Ammon, l'on avait découvert, dans les ruines d'un temple, l'idole qui y était autrefois adorée. Cette idole, ajoute-t-il, était assise sur un siège, et ce siège portait le nom de *trône*. Elle était de marbre et recouverte de lames d'or; devant elle s'élevait l'autel sur lequel, du temps des Ammonites, l'on offrait des sacrifices et l'on brûlait des parfums. Suivant Selden (V. de *Dts Syris*, syntagma 1, pag. 171.), cette idole était celle de Moloch, divinité tutélaire des Ammonites. Or, le monument décrit par Grosson offre avec cette image de Moloch les traits de ressemblance les plus frappants : comme celle-ci, il nous offre une divinité assise sur un trône; trois encadrements sculptés sur l'un des côtés de l'autel sur lequel se trouve la statue, représentent les portes de trois cellules, et il est vraisemblable qu'il y avait, sur le côté opposé de l'autel, trois autres encadrements qui représentaient également les portes de trois autres cellules, en sorte

que l'on y avait six cellules, comme dans le simulacre de Moloch. La septième était sans doute figurée sur notre monument par cette cavité, faite en forme de voûte, que l'on découvre tout près des pieds de la statue. L'autel et la statue reposent sur une figure à tête de taureau, comme celle dont parle R. Schiméon ; la seule différence que l'on remarque, c'est qu'au lieu de mains disposées de manière à recevoir, le taureau de notre monument est muni de deux ailes dont les extrémités touchent au sol, et lui servent, en quelque sorte, de base. Pour que le lecteur se forme une idée nette du monument entier, nous lui en offrons un dessin copié sur celui qui se trouve gravé à la fin de l'ouvrage de l'antiquaire marseillais, dessin que nous avons placé au commencement de cet ouvrage en guise de frontispice.

L'on peut joindre au monument qui vient d'être mentionné un autre qui a été également découvert à Marseille et qui me paraît se rapporter comme lui au culte de Baal. C'est un autel soutenu par un lion et un sphinx qui reposent sur une base. Il présente, comme le précédent, sur chacune de ses faces latérales sept cellules rangées horizontalement, et au milieu de la surface supérieure, une cavité arrondie qui semble avoir été destinée à contenir du feu. Ce monument se voyait autrefois dans l'église paroissiale de Saint-Laurent où il ser-

vait de Fonts-baptismaux. (Voy. *Antiquités et monuments marseillois*, par Grosson, pl. X, n° 2.)

En lisant la description que l'auteur de l'*Yalkout* nous fait du simulacre du dieu Moloch, l'on aura sans doute remarqué un autre point de ressemblance entre les deux monuments en question, nous voulons parler de la coïncidence qui se rencontre entre l'ordre des sacrifices affectés à chacune des cellules de l'autel et celui que nous lisons dans notre inscription. Dans celle-ci, il est d'abord question des taureaux, des veaux, des béliers, puis des boucs, des chèvres, des oiseaux, des prémices, enfin de l'huile, du lait, de la graisse et de la nourriture; par un ordre inverse, mais qui conserve néanmoins aux choses leur place respective, l'on mentionne dans celui-là d'abord la fleur de farine, les tourterelles, puis les brebis et les béliers, enfin les taureaux et les enfants.

Dans la première l'on a omis les enfants, non que chez les Phéniciens établis à Marseille, il n'en fût point immolé au dieu Moloch, mais parce que apparemment il ne revenait rien aux prêtres de ces abominables sacrifices, car il ne faut pas oublier que cette inscription n'était pas autre chose qu'un tarif. Du reste, ce culte horrible laissa de profonds souvenirs à Marseille, et il ne fut pas entièrement aboli par la nouvelle colonie phocéenne : il se reproduisit et se perpétua dans cette ville dans un usage presque

aussi barbare que celui des sacrifices humains. Voici comment cet usage est rapporté par Pétrone qui avait été lui-même témoin de cette superstition sanguinaire :

Massilienses, dit-il, quoties peste laborabant, unus ex pauperibus se offerebat, alendus anno integro publicis et purioribus cibis. Hic postea, ornatus verbenis et vestibus sacris, circumducebatur per totam civitatem cum execrationibus ut in eum reciderent mala civitatis, et sic de rupe projiciebatur.

« Lorsque les Marseillais étaient affligés de la peste, un
« des pauvres de la ville se présentait pour être nourri
« pendant un an entier aux frais de la république et des
« mets les plus délicats. Ensuite, revêtu d'habits sacrés
« et la tête couronnée de verveine, il était promené par
« toute la ville et on lançait contre lui mille imprécations.
« Après avoir été ainsi chargé des maux de la ville en-
« tière, victime expiatoire, il était conduit sur un rocher
« et précipité de là dans les flots pour apaiser par sa
« mort la colère du dieu de Delphes. »

L'existence à Marseille de plusieurs monuments phéniciens étant ainsi mise hors de doute, je soutiens que ces monuments sont antérieurs à l'arrivée des Phocéens. En effet, de tout temps, il y a eu entre ceux-ci et les Phéniciens une grande rivalité commerciale, la prospérité des uns amenait la ruine des autres : de là une

concurrence également fatale aux deux peuples , et un sentiment secret de jalousie qui éclata plus d'une fois en batailles sanglantes, témoin ces trophées dont parle Strabon et qui étaient érigés dans le temple de Diane. Avec de telles dispositions dans les esprits, l'on conçoit difficilement que les Phocéens aient permis à leurs rivaux de s'établir à Marseille en aussi grand nombre que le suppose la présence des monuments en question, et j'ai de la peine à admettre qu'ils leur aient jamais accordé la faculté d'avoir des résidents et des comptoirs dans le centre même de leurs opérations commerciales.

Du reste, quand on étudie la nature et l'histoire du culte établi à Marseille dans les temps antérieurs au christianisme, l'on est porté à croire que les Phocéens, en s'installant dans cette ville, ne changèrent rien à la religion des habitants, et qu'au contraire, soit par politique, soit pour toute autre raison, ils songèrent tout d'abord à la respecter et même à la suivre. En effet, les plus anciennes et les principales divinités de l'Olympe des Phéniciens, de ceux du moins de ce peuple qui fondèrent Carthage, étaient : 1° Baal, lequel ils adoraient sous les noms divers de *Moloch*, *Melchom*, *Baal-Hammon*, *Baal-Phégor*, *Baal-Kheles*, *Baal-Zeboub*, *Baal-Schamäim*, *Baal-Schillekh* et autres, suivant les localités et les attributs particuliers que l'on voulait honorer dans ce dieu; 2° *Aschtoreth* ou *Asch-*

tarté, appelée aussi *Baaltha* et *Méhltha*, et 𐤇° *Melkarth*, ou Hercule, qui pour la grande prospérité à laquelle il fit parvenir le commerce tyrien, et surtout à cause de la précieuse découverte qu'il fit du mollusque marin qui contient la pourpre, reçut après sa mort l'honneur de l'apothéose. Plus tard, lorsque les Phéniciens eurent subi les influences de l'Égypte, à la suite de la conquête qu'ils firent de ce pays et sous le long règne des Hycsos qui étaient d'origine chananéenne, deux nouvelles divinités furent introduites dans le culte phénicien, et partagèrent l'encens du peuple vainqueur sous leurs noms égyptiens de *Taneith* et d'*Aschmon*. Nous ne parlerons point ici des autres innovations qui, sous la domination grecque, s'introduisirent peu à peu dans le culte phénicien, ni de l'entière assimilation qui se fit, à cette époque, des divinités de la Phénicie à celles de l'Égypte.

Or, *Baal* est l'Apollon des Grecs, car c'est ainsi qu'Ap-pien nomme la divinité adorée dans le temple qui s'élevait sur la grande place de Carthage, avant la destruction de cette cité par les Romains. Baal, comme le dieu Apollon, était une personnification du soleil; c'est pour cela qu'il portait, chez les Phéniciens, les surnoms de *Baal-Schamaim*, seigneur du ciel, et de *Baal-Schillekh*, seigneur qui lance, et qu'Homère donne à son Phébus Apollon l'épithète de Ἐκτεβόλος , *celui qui lance au loin*.

Aschtarté, surnommée *Baalath-Schamaïm*, maîtresse du ciel, ou simplement *Baaltha* et *Baalthis*, la dame, était la même que la déesse lunaire des Hellènes, la grande Artémis ou la Diane d'Ephèse, en si grande vénération dans toute l'Asie-Mineure où il est certain que les Phéniciens avaient répandu son culte.

Taneith ou *Tanith* qui figure dans la composition de tant de noms propres carthaginois, est, de l'aveu des savants, la même que l'*Athéné* (Ἀθηνῆ) des Grecs et la *Minerve* des Latins. L'Athéné que l'on vénérât à Lindos fut reconnue par le Pharaon Amasis lui-même pour être la même que la *Taneith* des Egyptiens. Le culte de Minerve à Athènes fut, sans contredit, introduit dans cette ville par la colonie égyptienne qui vint s'y établir sous la conduite de Cécrops.

Quant au dieu *Aschmon* qui avait un magnifique temple dans l'antique Carthage (Voy. Appien, *Punic*. c. 129, 130.), tout le monde sait que c'est l'*Asclépiades* (Ἀσκληπιάδης) des Grecs et l'*Esculape* des Latins.

Or, les trois grandes divinités des Phocéens établis à Marseille étaient la Diane d'Ephèse, Minerve et Apollon delphien, triade qui était désignée chez les Phéniciens et les Carthaginois par les noms de *Baal*. de *Taneith* et

d'*Aschtarté*, comme il vient d'être dit. Le temple de Diane qui portait le nom d'*Ephesium*, et celui d'Apollon delphien se trouvaient dans l'enceinte de la citadelle, comme nous l'apprend Strabon : ἐν δὲ τῇ ἀκρᾷ τὸ ἐφέσιον ἴδρυται καὶ τὸ τοῦ δελφινίου ἀπόλλωνος ἱερόν. L'image de cette déesse est celle qui se rencontre le plus souvent sur les anciennes médailles de Marseille. Avant de quitter pour toujours les rivages de l'Ionie, les Phocéens s'étaient transportés à Ephèse pour y apprendre les rites observés dans le culte de la divinité tutélaire de cette ville, et c'est de là qu'ils apportèrent ce culte dans leur nouvelle colonie : ils ne voulurent pas, sans doute, que par l'ignorance de ces rites, la déesse *Aschtarté* que les Marseillais adoraient depuis longtemps vit ses autels abandonnés et son culte interrompu, après le départ des Carthaginois qu'ils allaient expulser de leur établissement.

Les Marseillais portèrent le culte de la grande Diane, avec les cérémonies qui lui étaient propres, dans toutes les colonies que dans la suite des temps, ils fondèrent sur les côtes des Gaules et de l'Espagne, et ce fut même par eux que les Romains furent initiés aux mystères de cette Déesse à laquelle ils dédièrent une statue sur le mont-Aventin. Les historiens ne nous apprennent pas en quoi consistaient ces rites et ces cérémonies, mais à en juger par la réprobation que les prophètes de l'ancienne Loi ont lancée

contre ce culte, il nous est permis de conclure, en général, que c'était par des pratiques abominables et des mystères d'iniquité que la *chaste* Diane voulait être honorée. Pure et sainte religion du Christ, un jour votre voix divine se fit entendre, devant le portique de l'Ephésium, aux superstitieux Marseillais, et ils brisèrent l'idole impuissante à laquelle ils avaient jusque-là prostitué leur encens, et le culte infâme de la déesse orientale fut remplacé dans le temple par la célébration des mystères les plus augustes et les plus sacrés ! l'Ephésium survécut longtemps à la ruine du paganisme à Marseille, et c'est de ces débris et sur son emplacement que l'on construisit dans la suite la basilique qui porte aujourd'hui le nom de *Major* ou église majeure, et qui est dédiée à la plus pure des vierges. L'on voit encore des bas-reliefs, des sculptures grecques, des tronçons de colonnes et des pans entiers de mur, qui datent de l'époque païenne et qui faisaient partie de l'ancien temple. C'est dans l'enceinte de ce sanctuaire que celui qui trace ces lignes a reçu des mains d'un pontife à jamais regretté l'onction sacerdotale.

Après la Diane d'Ephèse, la divinité la plus vénérée des Marseillais était Minerve. Sa statue qui était de bronze fut découverte, il y a environ deux siècles, en creusant les fondements d'une maison sise vers le milieu de la rue des Consuls. Elle gisait, parmi les décombres du temple

qui avait été consacré à la déesse, et au milieu des débris des ornements dont nos pères l'avaient entourée. L'on peut voir la description de ce monument dans Grosson (*Recueil des antiquités et monuments marseillais*, planche XV, n° 3).

L'image de Minerve se trouve empreinte sur un grand nombre de médailles gréco-marseillaises. Le temple de cette divinité s'élevait en dehors de la citadelle et dans la ville proprement dite.

Apollon delphien était la troisième grande divinité de l'antique Marseille. Son temple, comme nous venons de le dire d'après Strabon, avait été érigé dans la citadelle et dans le voisinage du port, parce que l'on croyait que ce dieu présidait à la mer et à la navigation. Il occupait le terrain sur lequel fut édifié dans la suite le monastère de Saint-Sauveur; des tronçons de colonnes de granit, une longue inscription grecque et d'autres restes d'antiquité viennent à l'appui de cette conjecture. C'est dans le vestibule de ce temple consacré au dieu Baal, que, suivant nous, avait été affiché le tarif dont nous venons de donner la traduction.

En passant des mains des Phéniciens à celles des Phocéens, Marseille n'eut à souffrir aucun changement

dans les formes de son culte ; les anciennes divinités reconnues par les nouveaux colons, furent conservées sur leurs propres autels; seulement, elles ne furent plus appelées de leurs noms phéniciens que les Grecs avaient de la peine à prononcer. Aschtarté se nomma *Artémis*, comme à Ephèse ; *Tanéith* s'entendit appeler *Athéné*, comme dans la cité de Cécrops, et Baal fut invoqué sous le nom plus harmonieux d'*Apollon delphien* ; c'étaient les mêmes divinités que l'on adorait, le même culte qui leur était rendu, et cette identité ou, si l'on veut, cette ressemblance est, suivant nous, une nouvelle preuve de l'origine phénicienne de ce culte, et partant, de la priorité de l'établissement des Phéniciens sur celui des Phocéens.

Les documents historiques ne sont pas moins favorables à notre opinion, que les données fournies par les monuments eux-mêmes. Les divers passages des auteurs anciens qui ont parlé de la fondation de Marseille, se résument dans l'exposé qui va suivre. Suivant le récit de Justin, abrégiateur de Trogue-Pompée (ce dernier était né dans le pays des Voconces, dans les Gaules, et par conséquent mieux renseigné que tout autre sur les événements de son pays), les Phocéens occupaient, sur les côtes de l'Ionie, un territoire stérile et fort peu étendu. Contraints, par la nature même de leursol, à chercher ailleurs des moyens de subsistance, ils s'étaient adonnés de bonne

heure à la pêche, au commerce et à la piraterie qui, dans ce temps-là, du moins chez les Grecs, n'avait rien que d'honorable dans ceux qui l'exerçaient. Dans l'intérêt de leur commerce, ils avaient poussé leurs courses aventureuses jusques sur les côtes de l'Italie, de la Ligurie et même de l'Espagne, et, si nous en croyons Hérodote, ce furent eux qui donnèrent aux habitants de ces contrées l'idée de se servir des galères appelées πεντηκοντέροι, dont ils étaient les inventeurs, au lieu des navires ronds et lourds (στρογγύλαι νῆες) dont on avait fait usage jusque-là. C'est, sans doute, dans l'un de ces voyages lointains que les Phocéens, ayant fait la découverte de l'établissement prospère des Phéniciens à Marseille, conçurent le dessein de les supplanter. Les habitants de Rhodonousia, colonie fondée par les Rhodiens sur l'une des embouchures du Rhône, durent leur promettre leurs secours, ainsi que la protection du roi de la contrée, qui les avaient autorisés eux-mêmes à fonder un établissement sur son territoire, car sans cela, il est impossible de donner la raison de la facilité avec laquelle les Phocéens s'établirent ensuite à Marseille, ni de l'accueil bienveillant qui leur fut fait par Nannus, roi des Ségobrigiens, avec lequel ils formèrent une alliance étroite par le mariage de la fille de ce prince avec l'un des chefs de l'émigration phocéenne. D'ailleurs les marchands Rhodiens qui souffraient de la concurrence commerciale que les Phéniciens leur faisaient sur ces

côtes, espérèrent avec l'aide des Phocéens se défaire du voisinage importun de leurs rivaux, et exploiter alors plus facilement le commerce des Gaules. D'un autre côté, le roi Nannus avait peut-être reçu de la part des Phéniciens quelque sujet de mécontentement, et, dans ce cas, il n'était pas fâché de se débarrasser de leur présence, en les contraignant de céder la place à de nouveaux colons qui promettaient d'être plus soumis et plus dévoués. Ces raisons et d'autres que l'on peut imaginer, déterminèrent vraisemblablement les négociants Phocéens à profiter des circonstances et à tenter la fortune. De retour en Asie, ils racontèrent à leurs compatriotes ce qu'ils avaient vu, les propositions qui leur avaient été faites, la beauté du lieu qu'ils venaient de visiter, les avantages que leur commerce pourrait en retirer, et les engagèrent à y envoyer une colonie. Les émigrants ne manquèrent pas à cet appel : l'élite de la jeunesse de Phocée fit voile pour Marseille, sous la conduite de Simos et de Protis (Justin, ch. 43.). Toutefois, ces derniers ne se dissimulèrent point les dangers de l'entreprise : il s'agissait pour eux d'expulser les Phéniciens d'une ville qui leur servait de lien de communication avec les peuples de l'intérieur des Gaules, et qui semblait leur appartenir, soit par le nombre de leurs résidants qui formaient la majeure partie de la population, soit par l'ancienneté des relations qu'ils entrete-

naient avec les habitants du pays; il leur fallait, pour cela, ouvrir une lutte avec un peuple que le commerce avait rendu puissant, et qui trouvait, dans son argent, d'interminables ressources contre toutes les chances de la guerre. Malgré les bonnes dispositions du roi des Ségobrigiens et les promesses de la colonie de Rhodes, l'issue de cette lutte ne paraissait rien moins que certaine aux deux habiles chefs de la flotte phocéenne. Le nom romain commençait alors à faire du bruit dans le monde : les Phocéens regardèrent l'alliance avec ce peuple dont la puissance allait croissant tous les jours, comme un antécédent nécessaire au succès de leur dessein. Il fut arrêté que lorsqu'on passerait devant l'embouchure du Tibre, une députation serait envoyée à Rome pour aller solliciter l'amitié de Tarquin. Cette alliance qui fut dictée par une politique aussi sage que prévoyante des deux côtés, fut dans la suite des temps très-avantageuse aux Phocéens ; mais, à l'époque dont nous parlons, elle ne leur fut pas d'un très-grand secours. En arrivant dans les parages de Marseille, ils trouvèrent une flotte carthaginoise qui les attendait, et, pour se rendre maîtres de la ville, ils durent livrer une bataille navale à leurs rivaux ; c'est Thucydide lui-même qui nous atteste ce fait, lequel jette une si grande lumière sur le berceau de la colonie phocéenne. Voici les propres termes de cet historien : Φωκαεῖς τε Μασσαλίανα οἰκίζοντες χαρχηδονίους ἐνίκων ναυμαχοῦντες.

Les Phocéens en fondant Marseille battirent sur mer les

Carthaginois, ce qui revient à dire que pour fonder Marseille, ou, ce qui est plus exact, pour pouvoir s'établir dans cette ville, les Phocéens furent contraints de livrer une bataille navale aux Carthaginois, qui étaient maîtres de la place. Le même fait est rapporté par Pausanias, à l'occasion d'un temple de Minerve que l'on voyait à Delphes et à l'entrée duquel était posée une statue de bronze de la déesse, offerte par les Marseillais. *Ces Marseillais, dit-il, sont une colonie des Phocéens d'Ionie... Ils battirent sur mer les Carthaginois, occupèrent les terres que ceux-ci possédaient et ils devinrent très-florissants* (Phoc. p. m. 623), ce qui donne clairement à entendre qu'avant d'occuper les terres en question, les Phocéens avaient été obligés de battre sur mer les Carthaginois et que, par conséquent, ces mêmes Carthaginois possédaient Marseille et tout son commerce, avant l'arrivée des Phocéens et antérieurement à l'occupation de ces derniers. Ce fait que tous les historiens modernes ont laissé passer inaperçu, n'a pas tout-à-fait échappé à la sagacité du rédacteur de *l'Ami du Bien*.

Plusieurs motifs, dit-il, concourent à prouver qu'avant la fondation de Marseille, la côte de Ligurie avait été fréquentée par les Tyriens et les Carthaginois qui y avaient formé des établissements... Je me borne à ces indications : les développements qu'il faudrait leur donner pour établir le fait de la priorité des colonies phéni-

ciennes sur les colonies phocéennes, me mèneraient trop loin et m'écarteraient de mon sujet. (Voy. l'Ami du Bien, 2^{me} année, 1^{er} cahier, pag. 6.)

Les Phocéens, devenus maîtres de Marseille, ne jouirent pas longtemps de la sécurité dans leur nouvelle demeure; après la mort de Nannus, leur allié et leur protecteur, les Carthaginois, établis le long de la côte de la Ligurie, essayèrent de reprendre leur ancienne possession; ils armèrent contre les Marseillais toute la confédération ligurienne et ils vinrent même à bout de gagner le fils et successeur de Nannus, le perfide Comanus, qui promit d'anéantir la colonie naissante; mais les armes de ce prince furent malheureuses et les Carthaginois virent leur espoir déçu. Cependant ils ne perdirent pas courage; placés au centre même des féroces peuplades de la Ligurie, dans leur colonie de *Herculea Cacabaria*, ils nourrissaient chez elles des dispositions hostiles à l'égard des Phocéens, et les excitaient sans cesse à leur faire la guerre; c'étaient tantôt des incursions sur le territoire de Marseille, tantôt des attaques imprévues et dirigées contre des particuliers, tantôt des brigandages exercés contre des négociants qui voyageaient pour leur commerce, et tantôt des combats où l'acharnement et la fureur tenaient lieu de prudence et de courage: il est presque inutile de dire que les Phocéens qui avaient une milice réglée, sortaient toujours triomphants de ces combats tumultueux: *Magnasque res,*

dit Justin, *sive dum armis se adversus gallicam feritatem tuentur, sive dum ultrò lacessunt à quibus fuerant ante lacessiti, gesserunt.*

Non contents d'armer les Liguriens contre la colonie de Phocée, les Carthaginois attaquaient eux-mêmes sur mer les Marseillais, et il est fait mention dans les auteurs anciens de plusieurs batailles navales dans lesquelles ces derniers paraissent avoir eu le dessus : ce fut après l'une de ces victoires que, selon Pausanias, les Marseillais envoyèrent au temple d'Apollon à Delphes une statue de ce dieu. La haine que les Carthaginois portaient aux Marseillais, s'étendait également aux Phocéens qui ne faisaient point partie de cette colonie ; en effet, Hérodote nous raconte que des Phocéens, établis en Corse, ayant commis des hostilités envers leurs voisins, furent attaqués sur mer par les Carthaginois et les Tyrrhéniens, et cela avec tant de fureur, que de soixante vaisseaux qu'ils avaient, ils en sauvèrent à peine une vingtaine, et que tous les hommes qui furent pris sur les autres vaisseaux furent impitoyablement lapidés.

Cette rivalité et cette haine entre les deux peuples se perpétua tant que l'existence politique de l'un des deux ne fut pas brisée, c'est-à-dire jusqu'au moment où Carthage vaincue expira dans la flamme allumée par

l'épouse d'Asdrubal, et où le commerce de l'Occident se vit concentré dans les murs de la nouvelle Phocée.

La priorité des Phéniciens sur la colonie phocéenne est donc un fait appuyé sur les monuments découverts à Marseille, et sur le témoignage des historiens de l'antiquité. C'est sur cette priorité que nous nous fondons pour faire remonter notre inscription à l'époque la plus florissante de ce peuple commerçant, c'est-à-dire vers le septième ou huitième siècle avant l'ère chrétienne.

Précieux débris de ces temps reculés, ce monument nous révèle à la fois et la perfection à laquelle les Phéniciens avaient mené l'art graphique dont ils étaient les inventeurs, et la langue dont ils faisaient usage et qui appartient à la grande famille phénicienne, et le culte qu'ils rendaient à leurs divinités, et l'étendue de leur commerce qui les mettait en relation avec les nations les plus éloignées, et la prospérité de leurs colonies et de leurs établissements dans le sein desquels ils élevaient des temples, instituaient des collèges de prêtres et pratiquaient le culte qu'ils avaient hérité de leur mère patrie. Par son antiquité, comme par son importance historique et son contenu, il est digne des études du paléographe, aussi bien que des méditations du philosophe et du théologien. Quoique l'interprétation que nous venons d'en donner,

soit le fruit de beaucoup de patience et de labeur, quoique nous ayons la confiance d'avoir mieux fait que ceux dont les travaux nous ont devancé et qui sur quelques points nous ont même servi de guides, nous n'avons pourtant pas la présomption de croire que le dernier mot ait été dit, et en soumettant nos vues au jugement des Orientalistes qui sont versés dans la connaissance de l'histoire et de la littérature chananéenne, nous les engageons à examiner sérieusement notre travail, et, s'ils y trouvent quelque chose de défectueux, à le compléter par leurs propres études. L'intérêt de la science doit toujours l'emporter sur les vains calculs de l'amour-propre, et nous serions vraiment heureux, si notre exemple ou les imperfections involontaires de notre travail, nous valaient, de la part de quelque savant de grande autorité, une interprétation plus claire et mieux fondée que celle que nous venons de proposer.



ERRATA.

Page.	Lignes.	Au lieu de	Lisez
8	21	תמשאת	המשאת
18	17	בחדד	באחד
19	12	appartenu à	été.
21	21	זכח	הזכח
29	6	ובכללכין	ובכלל יכן
30	14	διδραχμος	διδραχμων.
32	4	ובצנעת	ובצועת
33	2	כמף	כסף
38	11	אזון	זוזא
39	18	de la tige	la tige.
43	17	l'an propre	l'an primitif.
<i>Ib.</i>	18	l'autre figuré	l'autre plus étendu
45	12	במף	כסף
<i>Ib.</i>		<i>drémices.</i>	<i>prémices.</i>
46	21	כמף	כסף
48	15	au sacrifice	un sacrifice.
85	8	<i>Biblas</i>	<i>Biblos.</i>
101	22	se perpétua.	se perpétuèrent.

१०

५१

५५

३५

५५

—



